



ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

L'AVENIR DES BDP

ÉTUDE QUALITATIVE

Juillet 2008

SOMMAIRE

Fiche technique	p. 4
Introduction	p. 5
Préambule	p. 6
I. PAYSAGE ACTUEL DES BDP : TROIS PROFILS FACE A LA MODERNITÉ	p. 9
BDP de type traditionnel	p. 9
BDP de type intermédiaire	p. 15
BDP de type moderne	p. 18
LES BDP TOURNÉES VERS L'AVENIR : QUELLE MODERNITÉ ?	p. 23
Repenser le rôle des BDP	p. 23
L'abandon progressif de la desserte et l'affaiblissement du prêt	p. 23
La BDP, un pôle de services	p. 25
Le numérique ou la dématérialisation des collections en question : une déstabilisation de l'identité des BDP ?	p. 29
Les usages d'Internet et les services à distance	p. 35
Les intercommunalités ou la remise en question de l'équilibre BDP/bibliothèques municipales	p. 38
Les BDP, bras armés du Conseil général	p. 42
Les transformations de la politique d'acquisition et l'avenir des collections	p. 44
L'avenir incertain des CD et DVD	p. 44
La mission éducative des BDP	p. 45
Vers une spécialisation des collections imprimées	p. 45
Une nouvelle collection: le numérique	p. 46

Le retour à un lien direct entre les BDP et le public	p. 47
La question épineuse du prêt direct	p. 47
Des actions directes envers les publics spécifiques	p. 48
Des liens nouveaux avec le public: les annexes et le numérique	p. 50
Méconnaissance de l'existence des BDP par le public	p. 51
Les ressources humaines : vers une professionnalisation croissante ?	p. 53
Le repositionnement des bénévoles	p. 53
Bibliothécaire en BDP: un expert au service de la collectivité	p. 59
L'organigramme d'une BDP moderne	p. 61
Reconvertir les BM en lieux de sociabilités et de services	p. 63
Conclusion	p. 66
ANNEXE : GUIDE D'ENTRETIEN	p. 71

FICHE TECHNIQUE

Cette étude qualitative a été réalisée auprès d'un échantillon de trente personnes travaillant en BDP. Il s'agit le plus fréquemment de directeurs ou directrices de BDP ou de leur adjoint(e) mais également de bibliothécaires. 30 BDP sont représentées sur les 96 qui existent en France.

Ces trente entretiens individuels semi-directifs, longs, ont été menés par téléphone entre le 28 avril et le 02 mai.

Les *verbatim* extraits des entretiens et illustrant l'analyse sont les stricts propos des personnes interrogées.

Créées progressivement à partir de 1945, les BDP sont d'abord appelées Bibliothèques Centrales de Prêts (BCP). Le mode de desserte qui caractérise leurs débuts est le dépôt de livres, généralement effectué dans les écoles. Le prêt direct au lecteur à bord des bibliobus s'impose un peu partout dans les années 70. Fin des années 70, l'action culturelle vient enrichir et animer l'activité de desserte. Dans les années 80 le partenariat avec les communes s'étend et de véritables réseaux de bibliothèques se constituent.

Les BCP sont dans un premier temps placées sous la tutelle de l'Education Nationale, puis sous celle du Ministère de la Culture en 1975. Il faut attendre 1986 pour que les BCP soient placées sous l'autorité des Conseils Généraux des Départements. Les BCP deviennent les Bibliothèques Départementales de Prêts (BDP) avec la loi du 13 juillet 1992.

Aujourd'hui, les BDP sont présentes dans tous les départements.

INTRODUCTION

Cette étude sociologique se place dans une visée prospective et a pour ambition d'anticiper les évolutions à venir. Elle recueille les impressions, les craintes et les problématiques majeures rencontrées par ceux et celles qui travaillent au sein des BDP. Elle a la particularité de rendre compte de l'état d'une réflexion en cours.

Cette réflexion touche à l'avenir des BDP face à deux grands enjeux, l'individualisation des publics d'une part, avec la question des nouvelles technologies (Internet, les services à distance et la numérisation) et l'aménagement du territoire d'autre part, avec la généralisation des structures intercommunales.

Ces deux problématiques ne sont pas réellement novatrices. La loi relative à l'intercommunalité a été décrétée depuis bientôt dix ans et l'arrivée d'Internet n'est pas récente. Cependant, il a fallu du temps pour intégrer ces changements, et aujourd'hui de nouveaux usages se développent au sein des bibliothèques comme la numérisation et le Web 2.0.

Les questionnements préalables posés lors de cette étude qualitative ont été les suivants :

Quelles nouvelles missions pour les BDP face à ces nouveaux enjeux ?

Comment le personnel des BDP, que ce soit les bibliothécaires ou les responsables, perçoit-il l'avenir de sa structure et par là même de son métier ?

Quelles places pour les BDP de demain ?

Une réflexion globale a été extraite de l'hétérogénéité des propos recueillis. En effet, la question de la modernité creuse parfois un véritable fossé entre les BDP dont les modes de fonctionnement diffèrent largement selon les départements.

Dans un premier temps, l'ambition a été de cerner l'état actuel du réseau des BDP et d'en connaître les éléments structurants ; pour dans un second temps, pouvoir cerner les visions de l'avenir de ces BDP.

PREAMBULE

En guise de préambule, il s'avère intéressant de s'interroger sur l'identité actuelle des BDP. Comment sont-elles définies par le personnel interrogé ? Comment sont-elles perçues ?

Les personnels de BDP décrivent cette bibliothèque « *un peu spéciale* » à travers ses activités, ses devoirs et ses contraintes. En s'exprimant ainsi sur leur institution, ils véhiculent indéniablement des valeurs et créent des représentations.

Les BDP possèdent la particularité de reposer sur un système de relations entretenues avec des acteurs multiples que sont les bibliothèques de proximité, le Conseil général, les élus locaux et le public de manière plus large. Quelle est la nature de ces relations ? Comment va évoluer l'équilibre de ces relations face aux nouveaux enjeux ?

Ces interrogations sont préalables à une réflexion plus globale en ce sens où elles posent les jalons nécessaires afin de pouvoir identifier par la suite, si les nouvelles technologies et l'aménagement du territoire seront, ou non, à l'origine d'une redéfinition identitaire des BDP.

Les deux représentations dominantes qui ressortent des entretiens menés, concernant le rôle des BDP, sont celles de médiateur et de service culturel.

Une relation ambivalente avec les BM

On qualifiera les relations qu'entretiennent les BDP, avec les BM d'une part et avec le Conseil général d'autre part, de « relations d'interdépendances ». La BDP est en quelque sorte la tête du réseau des bibliothèques de proximité tout en dépendant elle-même du Conseil général.

Cette configuration place les BDP dans un rôle tutélaire vis-à-vis des BM, dans une position de supériorité. Le schéma idéal affirmé par le personnel de BDP est de passer de cette relation tutélaire à une relation partenariale, pour qu'ensuite les BM accèdent à une certaine autonomie.

Néanmoins, on remarque à travers les discours que cette relation tutélaire est en quelque sorte installée et que l'autonomisation des BM est encore loin. En effet, le plus souvent, les personnels des BDP se décrivent comme des piliers pour les BM, emploient des termes tels que « soutien », « aide », « épauler ».

« En même temps on est des grossistes en BDP, on travaille pour les BM. »

« Il y a des bibliothèques qui tiennent parce qu'elles sont sous perfusion, sous perfusion parce qu'on leur amène des bouquins. »

« Si on n'est pas là, y en a plein qui meurent. »

« On a l'impression parfois d'être un peu une supra bibliothèque. »

Les BDP rejettent très nettement le fait d'être dans une démarche de substitution. La totalité des personnes interrogées insiste sur l'importance de se placer dans une logique de complémentarité avec les BM, d'accompagnement plutôt que de substitution. En réalité, il s'agit pour les BDP d'accompagner les BM vers l'indépendance. A l'heure actuelle la dépendance des BM envers la BDP reste forte.

Un rôle de médiateur

La relation de dépendance entre les BM et les BDP se traduit à travers le rôle de médiation. En effet, la représentation principale est celle du médiateur. Les BDP sont des intermédiaires, elles font le lien entre les BM et les élus locaux mais aussi entre les bibliothèques du réseau elles-mêmes. Pour certains, dans l'idéal, les BDP ont pour vocation à disparaître lorsqu'elles auront accompli leur mission, à savoir quand elles auront rendu le réseau de bibliothèques, autonome.

De fait, la mission de médiateur est perçue comme centrale et structurante de l'identité des BDP.

Du « simple service culturel » du Conseil général au « presque temple culturel »

Plus qu'autour de l'offre de lecture publique, l'identité des BDP tourne autour de la notion de culture au sens large.

L'autonomie de la BDP par rapport au Conseil général change selon les départements. Certaines BDP par exemple ne sont pas services instructeurs des subventions « lecture publique » du département ; il en résulte alors des portraits de BDP très différents mais aussi un système de relations ou dépendances qui varie.

« On est un simple service culturel, on est pas un service stratégique pour le Conseil général. »

Ainsi, d'un extrême à l'autre, certaines BDP ont une impression forte de relégation par rapport aux autres services du Conseil général, tandis que d'autres se dépeignent comme de véritables lieux sacrés de la culture.

« C'est presque un temple culturel. »

Les perceptions que les BDP ont d'elles-mêmes différeront en fonction de toute une série de facteurs que nous évoquerons plus tard.

Plus ou moins dans une relation de subordination avec les BM, plus ou moins en position de médiation, confrontées à une multitude d'acteurs que sont les bénévoles, les élus, les bibliothécaires de BM, les représentations identitaires des BDP vont varier selon les cas de figure (mode de fonctionnement, contexte local). Selon la façon dont les BDP se perçoivent, les visions de leur avenir ne seront pas les mêmes.

I. PAYSAGE ACTUEL DES BDP : TROIS PROFILS FACE A LA MODERNITÉ.

En prélude à une projection dans l'avenir, un état des lieux présent des BDP s'impose. En effet, il s'avère essentiel de rappeler que le visage des BDP connaît des contrastes importants, chaque BDP ayant sa spécificité et son mode de fonctionnement. L'environnement local, l'histoire du département, les relations avec le Conseil général sont autant de facteurs déterminants.

Trois types de profils se dégagent et se différencient en fonction du rapport que les BDP entretiennent avec la modernité. Ces profils dépendent d'un certain nombre de facteurs discriminants tels que la nature du département, les moyens financiers, le degré d'indépendance par rapport au Conseil général, la structuration du réseau de bibliothèques de proximité ou encore leur niveau d'informatisation.

1. **BDP de type traditionnel**

Les BDP de type traditionnel sont minoritaires. Il s'agit de BDP en retard par rapport au système général de fonctionnement de l'ensemble des BDP. Autrement dit, ce sont des BDP dont la fonction principale reste le traditionnel apport des collections et la desserte documentaire.

« On va commencer par le prêt de documents qui est quand même notre activité la plus importante donc tous supports confondus. »

« Pour moi c'est une des fonctions de base, on restera un réservoir de livres. »

« Le gros point je dirais pour nous, c'est la desserte documentaire et la gestion des collections, mais nous on est dans un département très rural. »

D'une manière générale, ces BDP se situent dans des départements très ruraux et ne bénéficient que de peu de moyens financiers. Parfois, ces BDP ne sont pas services instructeurs des subventions « lecture publique » de leur département et sont fortement dépendantes des services du Conseil général pour toutes décisions. Leur marge de manœuvre est réduite et elles se sentent « sous tutelle » du Conseil général.

Parallèlement, les relations entre ces BDP et le réseau de BM se définissent par une dépendance très forte des BM. Ces BM sont très peu professionnalisées et insuffisamment équipées en termes de collections.

« Eux, les tout petits, ils attendent tout de nous donc c'est à la fois de la substitution en matière d'offre documentaire... »

« Alors la mission de desserte documentaire dont on voit bien que c'est celle aujourd'hui dont on dit est-ce qu'elle est vraiment utile, depuis le temps qu'on fait ça, on maintient les communes dans une véritable dépendance et est-ce qu'il n'y aurait pas d'autres chantiers plus intéressants sur lesquels on pourrait s'investir. »

« Parce que ça c'est l'éternel problème des BDP c'est qu'au départ elles se sont substituées aux collectivités locales qui n'avaient pas les moyens d'agir. Le problème c'est que ça, c'était en 1945, nous voilà en 2008 et parfois il serait bon que la situation change, qu'on soit là pour accompagner un projet et non pour se substituer à l'absence de projet. »

Elles se sentent en posture de substitution qui les cantonne dans un rôle essentiellement logistique, d'apport documentaire. En définitive, elles ont le sentiment d'une stagnation de leur rôle.

Le prêt dans ces départements se caractérise principalement par un système qui privilégie le bibliobus. La BDP se déplace dans les bibliothèques du réseau pour les desservir en documents. De ce fait, selon les personnes interrogées les équipes des BM sont placées dans une position d'attente et de passivité.

« Les équipes en place sont dans une situation assez attentiste, ils attendent le bibliobus et ils font le choix dans le bibliobus donc en fait tout dépend du travail des agents et de la préparation du bibliobus en amont de la tournée. »

« Est-ce qu'on va pas encore une fois de plus, si c'est le bibliobus départemental qui passe placer les communes dans une situation attentiste en se disant c'est le Conseil général qui fait ça. »

La particularité de ces BDP est la pratique fréquente du prêt direct à la population. Cela est dû à la nature du territoire qui comporte de nombreuses zones sans bibliothèques de proximité. Ces prêts directs, dans les discours, sont considérés comme importants car indispensables pour combler les vides.

Tandis que pour la majorité des BDP bien équipées, le prêt direct est perçu comme une « faillite du système ». Parfois ce prêt direct s'apparente à du portage à domicile. La structuration du réseau est donc insuffisamment développée dans ces départements.

« Nous avons encore une quarantaine de prêts directs dans le sud du département. »

« Là en fait le prêt direct se passe dans des communes où il n'y a pas de bibliothèque, ça nous permet de voir s'il pourrait y avoir une opportunité de créer une bibliothèque ou pas. Donc 8 prêts directs sur tout le département. Le calendrier c'est un calendrier qui est fait à l'année et les prêts directs ont lieu toutes les six semaines. »

« Ici on a encore des prêts directs qui fonctionnent très bien et tant qu'il n'y aura pas de vraie bibliothèque pour continuer, alors que ce sont des communes quelquefois qui ont les moyens d'en avoir une, ils font aucun effort donc on continue. »

« Oui, c'est historique, il y a encore 71 points de prêt direct avec quasiment du prêt à domicile, du portage, habitat isolé, on va dans la cour de la ferme, on arrête un bibliobus. »

« Quelquefois c'est du prêt direct finalement puisqu'on va même chez l'habitant et il y a 2-3 cas où on fait un dépôt chez l'habitant. Mais c'est ça ou rien du tout. »

« On fait du prêt direct dans 4 communes qui n'ont pas fait l'effort de s'équiper d'une bibliothèque. »

Il semble que très peu de professionnels opèrent au sein des BM et le bénévolat occupe une place primordiale. En effet, le plus souvent le bénévolat représente plus de 90% du personnel des BM.

« Au niveau du réseau départemental on a 860 bibliothécaires bénévoles et salariés, dans les 860 on a à peu près 110 salariés. »

« Le problème, c'est qu'il n'y a pas de professionnels, il y a beaucoup de bénévoles. »

« Ils sont nombreux, 89 % des bibliothécaires du département sont bénévoles. »

« Nous on a 286 personnes qui bossent dans les bibliothèques, bénévolat, 94%. »

Par ailleurs, toutes ces BM ne disposent pas d'Internet. Le réseau est peu informatisé ou alors en cours d'informatisation. Celles qui sont équipées possèdent un simple catalogue en ligne et n'offrent pas d'autres services.

« Avec Internet déjà on est en train de recenser les bibliothèques du réseau qui ont Internet parce qu'il y en a quand même assez peu, je peux pas vous donner le chiffre, s'il y en a une dizaine c'est le maximum. Déjà notre souci à nous c'est d'informatiser les bibliothèques de notre réseau, y en a que 12 qui le sont et on a un projet puisqu'on doit s'informatiser l'année prochaine de faire en sorte de proposer cette informatisation aux bibliothèques qui ne peuvent pas le faire toutes seules donc avec le même logiciel que nous. »

« Moi je suis revenue au Moyen-Age, arrivée ici y avait rien et même la BDP n'était pas finie d'informatiser, là ça fait un peu moins de trois ans que je suis là. »

« On est pas du tout en avance sur Internet, nous. On a pas de site Web, c'est pour cette année. Beaucoup de nos bibliothèques ne sont pas informatisées. On est plus au stade du projet, c'est en germe. »

Quant à l'état des collections dans ces BDP, il s'agit plutôt d'un fond vieillissant. À titre d'exemple, l'offre de DVD est soit inexistante, soit développée depuis peu et généralement restreinte car uniquement musicale. Elles ne disposent que très rarement d'une offre de DVD de fiction.

« On a des collections de DVD, DVD musicaux uniquement. Ce qui pourrait peut-être manquer et qui parfois est demandé par les bibliothèques ce sont des DVD de fiction ou documentaires, pas uniquement des DVD musicaux. »

« On fait pas de DVD. Y a pas de moyens extrêmes à la BDP. »

« Par contre ce qu'on vient d'ouvrir au prêt cette année c'est des DVD donc là l'offre est assez catastrophique au niveau du département. »

« C'est une collection composée de documents imprimés, de documents sonores, nous n'avons pas de DVD parce que nous n'avons pas eu les moyens humains ni le budget pour constituer cette collection pour le moment. »

Sur ce point, il est intéressant de constater, que pour ces BDP, les DVD demeurent encore une valeur sûre et celles qui n'en sont pas dotées ont prévu de le faire prochainement. Et ce, malgré le questionnement général que pose l'évolution des supports.

Enfin, le rapport au temps est particulièrement long pour ces BDP. En effet, la lenteur du système est une thématique récurrente évoquée par le personnel de ces BDP qui a l'impression de ne pas évoluer. Il semble falloir beaucoup de temps pour que les choses puissent se mettre en place.

« Y a encore beaucoup à faire, c'est très rural et c'est très lent, il faut être très tenace. »

« C'est figé, je dirais, tout est long à se mettre en place, là par exemple ça fait seulement 8 ans qu'on s'est mis à la formation. »

« On aimerait bien proposer des choses comme ça mais on est encore tellement moyenâgeux que même si nous le groupe de bibliothécaires on aimerait bien avancer dans ce sens là, le temps de l'expliquer, de le faire admettre, ça sera long. »

« Je pense que dans pas mal de communes justement ils attendent des documents pour la bibliothèque mais je pense que là actuellement on est pas assez réactif au niveau rapidité pour fournir les documents qui sont demandés dans les bibliothèques. »

Le mécontentement est visible à l'égard des élus et des décideurs politiques qui sont accusés d'être en partie responsables du ralentissement du système. De plus, ces BDP ont souvent l'impression d'être en position de relégation par rapport aux autres services du Conseil général.

« Nous sommes une petite bibliothèque départementale rurale avec pas un grand enthousiasme des décideurs politiques à mon grand regret. »

« Mais notre territoire est extrêmement rural et en retard, avec des élus qui mettent du temps à comprendre l'enjeu de la lecture publique dans leur intercommunalité ou leur canton, donc on est encore à la traîne. »

« Franchement je ne vois pas une évolution avec les élus que nous avons, il y a eu un renouvellement, on est encore moins présents nous les administratifs, comme on nous appelle dans les commissions, donc on décide de rien et on est à la traîne. On est un service très peu important pour le département. »

« Ca passe toujours assez mal auprès des élus qui nous demandent pourquoi on voudrait plus d'argent pour acheter des livres alors qu'on en a balancé donc c'est sans cesse recommencer de leur expliquer qu'il faut des livres en bon état, qu'ils soient à jour, c'est pas toujours facile. »

Étant donné le retard de ces BDP et la lenteur de leur fonctionnement et des évolutions, les enjeux majeurs qu'elles identifient pour l'avenir répondent à leurs besoins actuels et apparaissent restreints. Parmi les enjeux cités par les personnes interrogées, figurent essentiellement l'intercommunalité ainsi que la nécessaire professionnalisation du réseau par le biais notamment de la formation.

En effet, l'aménagement du territoire et l'intercommunalité sont encore peu développés au sein de ces départements pour le moment ou alors ces intercommunalités sont trop petites pour être autonomes. Par ailleurs, il y a un manque de professionnels et le dispositif des bibliothèques partenaires repose trop sur le bénévolat et ne peut guère évoluer rapidement.

Quant aux nouvelles technologies, elles ne sont pratiquement pas évoquées spontanément comme enjeu pour les BDP de demain. Pour autant, ces BDP n'ignorent pas que les nouvelles technologies seront un enjeu général important, elles ne se sentent simplement pas concernées, à ce jour. Le constat global fait état d'un repli par rapport à Internet et plus encore, pour ce qui est de la numérisation.

Sur l'enjeu des nouvelles technologies, l'heure est plutôt au questionnement mais celui-ci ne mène globalement qu'à des incertitudes.

« Justement on a eu toute une journée de travail là-dessus, c'est très difficile à voir dans les 10 prochaines années parce que les bibliothèques à l'ère d'Internet c'est un peu notre sujet de réflexion en interne ici, pour l'instant on a du mal à faire de la prospective à dix ans. »

« Internet et puis toutes les ressources numériques en ligne, c'est une question que nous posent de plus en plus les bibliothèques auxquelles va être la complémentarité des collections papier et des ressources numériques et du coup quel va être le rôle des BDP, je dirais que nous on manque un peu de recul et de réflexion par rapport à tout ça. »

« Je vois pas bien, c'est des questions qu'on nous pose effectivement, on se dit qu'il faut qu'on se mette en quête de réponses par rapport à tout ça mais moi j'y vois vraiment pas clair par rapport à ça. »

« Je pense qu'on en est pas encore là, nous. »

Les BDP de type traditionnel se caractérisent par une difficulté évidente à se projeter et à anticiper sur l'avenir sur les questions des nouvelles technologies. Il est clair qu'elles sont davantage ancrées dans des problématiques du quotidien comme par exemple l'insuffisance des collections, le développement de la formation et de l'animation, la possession d'un équipement correct, un budget restreint, une marge de manœuvre étroite par rapport aux Conseil général et un manque de professionnels.

Ainsi les relations d'interdépendances sont fortes pour ce premier profil de BDP, que ce soit concernant les BDP avec le Conseil général ou les BDP avec les bibliothèques de proximité.

Elles se perçoivent davantage comme des substituts aux bibliothèques municipales et des « réservoirs à livres » plutôt que comme des animateurs de réseaux.

2. BDP de type intermédiaire

Les BDP de type intermédiaire se situent à mi-chemin entre la tradition et la modernité. Ce profil est majoritaire.

Elles sont établies dans des départements semi-urbains. Elles disposent d'une collection généralement satisfaisante à l'exception de l'offre de DVD qui est généralement pauvre. Elles sont toutes services instructeurs des subventions « lecture publique » du département et disposent d'une réelle marge de manœuvre par rapport au Conseil général.

Ces BDP exercent généralement un système de prêt mixte c'est-à-dire qu'elles font à la fois de la desserte documentaire et offrent également la possibilité aux BM de venir faire une sélection des documents sur place.

Elles ne font pas de prêts directs au public ou alors uniquement dans un ou deux points du département. Le prêt direct est perçu par ces BDP comme une « faillite du système » car elles se placent d'abord dans une logique d'aide à un collectif plutôt que d'aide à un individu.

« On a supprimé le prêt direct par bibliobus donc, on a encore des bibliobus qui partent mais uniquement à destination des responsables de bibliothèque donc, deux fois par an en moyenne. »

« On a quasiment plus de prêts directs, hormis pour un ou deux lieux, en ce qui concerne la musique et un ou deux lieux sur le nord du département pour les imprimés. »

« Non jamais, nulle part, c'est terminé, on a plus aucun prêt direct. »

« Non, on ne fait pas de prêt direct, nous ne travaillons qu'avec les bibliothèques. »

De fait, la spécificité de ces BDP est de se représenter avant tout comme des médiateurs pour les bibliothèques du réseau. Ce terme jalonne tous les entretiens des BDP correspondant à ce type de profil. En effet, il y a dans ces départements l'organisation d'un réseau de plus en plus autonome et par conséquent le souhait de continuer à encourager les bibliothèques de proximité du département sur cette voie.

C'est dans ce cadre de profil que l'idée est émise que, dans l'idéal, les BDP ont vocation à disparaître quand la médiation n'aura plus lieu d'être et que les BM seront suffisamment autonomes.

« L'idéal ça serait qu'on les a tellement bien formés qu'ils n'ont plus besoin de nous. »

« Les BDP vont disparaître parce que les intercommunalités vont prendre le relais, notamment en matière d'offre documentaire. »

« Nous le but du jeu c'est pas notre survie, c'est très bien qu'il y ait une professionnalisation des bibliothèques municipales, au contraire, si on disparaît c'est qu'aura accompli notre mission. »

Parallèlement, les nouvelles technologies sont mentionnées comme enjeu pour l'avenir. Ces BDP sont bien équipées au niveau d'Internet et disposent toutes d'un catalogue en ligne.

« On a un système de réservation, les bibliothèques peuvent désormais réserver en ligne sur notre catalogue. »

« Les BDP en fait nous on a réinformatisé notre service il y a deux ans. On incite les bibliothèques à s'informatiser on est en train de créer une banque de données départementale. C'est à dire que les petites bibliothèques qui s'informatisent actuellement on leur propose une informatisation sur notre base. »

« On a aussi un site que nous gérons, un catalogue en ligne, il y a un catalogue collectif aussi. »

De fait, une réflexion approfondie sur des propositions d'abonnements numériques en ligne se met en place dans ces BDP. Ces offres concernent généralement le téléchargement de musiques ou de films. L'expérimentation n'est pas encore de mise mais est en voie de l'être.

« En revanche, on a une réflexion sur les prêts numériques et comment prêter à nos relais ce support là, le support dématérialisé. »

« On envisage aussi des abonnements de périodiques en ligne qu'on offrirait aux relais. En fait pour nous, pour l'instant, on essaye de voir l'impact des nouvelles technologies en terme de gain de temps et d'efficacité en interne. »

« Là on est en train de réfléchir, on sait pas encore trop bien, on a débloqué un budget de 10 000 euros selon étude, donc, dans un 1^{er} temps nous allons proposer à des médiathèques tests de pouvoir consulter de la musique en ligne à partir de notre site je pense ou à partir de notre catalogue collectif, on sait pas encore trop bien. »

« Là où on réfléchit c'est plutôt avoir des abonnements qui pourraient bénéficier à nos bibliothèques relais, un abonnement par Internet, mais on est très loin d'aboutir encore, et les téléchargements de musique et de vidéo aussi. Donc des abonnements à des revues et puis après des sélections de sites Internet mais ça, par contre, on le fait déjà et on le fera très vite. »

Ces BDP sont dans une logique de temps court et de réactivité, à l'inverse des BDP traditionnelles. Elles regrettent bien souvent d'ailleurs le fait que l'intercommunalité soit encore inégalement développée et tarde parfois à se mettre en place. L'intercommunalité est considérée par ces BDP comme un enjeu majeur.

« Le travail intercommunal dans la partie rurale du département y a tout à faire. Et Je trouve que c'est un échange intéressant pour faire des réseaux d'adaptation aux habitants. C'est enjeu fondamental pour les années à venir. »

« C'est au niveau de l'intercommunalité qu'il y a beaucoup à faire. Pour nous l'important c'est d'avoir une médiathèque qui puisse fournir sur un bassin de vie, qui puisse avoir une attractivité au-delà de la commune. »

« Je pense qu'un des grands enjeux c'est la prise en compte du niveau intercommunal. »

« Les grands enjeux je pense qu'ils sont liés à l'intercommunalité. Maintenant concrètement ce que ça peut donner j'ai du mal à le voir parce que là où je venais y avait très peu d'intercommunalité et ici, il y en a mais qui sont très diverses et encore assez peu développées par rapport à d'autres départements. Mais je pense qu'il y a un réel enjeu de ce côté-là. »

Les enjeux identifiés pour l'avenir sont la formation, les offres d'abonnements numériques en ligne et l'intercommunalité. Ainsi, en comparaison avec le premier profil, accéder à des offres numériques apparaît comme un objectif à atteindre dans le futur. Ces BDP possèdent, contrairement aux premières, les moyens d'anticiper sur l'avenir.

3. BDP de type moderne

Les BDP de type moderne se révèlent être véritablement en avance sur le mode général de fonctionnement de l'ensemble des BDP. Cette modernité est visible non pas à travers le rapport au numérique, mais à travers les relations avec le public.

En règle générale, le profil de ces BDP dépend du fait qu'il s'agit de départements plutôt urbains ou semi-urbains qui bénéficient avant tout de moyens financiers satisfaisants. Les collections sont définies comme complètes et attractives.

Le réseau de bibliothèques locales est développé et professionnalisé. Les médiathèques intercommunales sont de plus en plus nombreuses.

L'offre d'abonnements numériques fait l'objet d'une réflexion avancée et certaines BDP commencent à la mettre concrètement en place. Les offres électroniques ou numériques ne concernent pas uniquement la musique et les films mais quelques imprimés comme les périodiques et les encyclopédies. Le numérique est pour ces BDP un véritable enjeu pour l'avenir et elles sont prêtes à remettre en question les supports de lecture.

« Moi je pense qu'il faut préparer, anticiper une véritable explosion de l'offre numérique au-delà des bibliothèques, je pense qu'il y a une vraie remise en cause du paysage éditorial, de la relation entre éditeurs et auteurs, entre éditeurs et libraires et donc également du rôle des bibliothèques qu'il faut préparer à anticiper. »

« La question des supports, c'est vrai qu'on en parle beaucoup pour la musique et pour l'image mais je crois que ça va se positionner pour le livre avec les expériences récentes au niveau américain sur les e-books ; »

« C'est les services en ligne, enfin je veux dire la bibliothèque numérique, ça c'est l'autre volet de notre action. »

« Il y aura des pratiques tout à fait différentes de la lecture dans les années à venir et il faut absolument qu'on les prenne en compte et qu'on anticipe. »

Toutes ces BDP disposent d'un portail Internet, et sont parfois même en train d'intégrer la dimension interactive du Web. L'heure est à l'expérience du numérique pour ces BDP.

Ces BDP n'exercent plus de prêts directs par le biais de bibliobus. Quant elles le font c'est de manière très sporadique et c'est une pratique qui est en train de disparaître.

Il faut préciser que le système de prêt est majoritairement mixte, à savoir qu'il y a des bibliobus pour desservir les BM et, parallèlement la possibilité pour les BM de venir faire leur choix, sur place, dans les locaux de la BDP. Or c'est le plus souvent la seconde solution qui est privilégiée. Les bibliobus ont vocation à disparaître ou à être considérablement réduits. Le personnel des BM est dans une position active et non attentiste, et le réseau est défini comme étant dynamique.

L'apport documentaire en tant qu'activité exercée par la BDP est relégué loin derrière la formation, l'animation culturelle et le conseil.

« Le prêt ne représente plus que 30 % de nos travaux, la formation, l'action culturelle est un engagement majeur, je crois. »

« Le prêt ce n'est vraiment plus notre préoccupation principale, on s'axe plus sur la formation par exemple. »

« Je ne me considère pas du tout et mes collègues non plus comme ayant pour activité principale le prêt, j'affirme qu'on a beaucoup plus un rôle de médiation et d'animation du territoire. »

Par ailleurs, la spécificité de ces BDP est que la grande majorité d'entre elles disposent, en plus, d'une ou plusieurs annexes départementales ouvertes au grand public. Ce phénomène est intéressant car il change le rapport de ces BDP avec leur territoire. En effet, la BDP est relayée sur le territoire par des antennes qui dépendent d'elle. Un lien direct se crée donc avec l'utilisateur.

« Une de nos antennes qui est ouverte au public le mercredi toute la journée. »

« On a ces annexes, on en a 6 dans le département plus la centrale et on a la chance d'avoir un département où le chef-lieu est bien centré donc plus six annexes. On est à moins de 20 minutes de toutes les bibliothèques du département. »

« On a quand même un retour au prêt direct non pas sous la forme d'un bibliobus mais d'annexes médiathèques départementales directement ouvertes au public qui nous permettent à la fois de répondre à notre mission théorique initiale d'aide aux communes mais, qui nous permet également d'assurer, directement nous-mêmes, une partie de l'offre. »

« Nous avons une salle d'actualités avec 100 périodiques, 100 références aussi chez nous au public direct du quartier de la ville. »

Ce lien avec l'usager ne passe pas forcément par du prêt. L'une de ces BDP propose par exemple une programmation culturelle, au-delà de l'animation culturelle et est équipée de deux halls d'expositions et d'un auditorium.

Le personnel de ces BDP accepte, avec les nouvelles technologies, l'individualisation des publics et des pratiques et possède une réelle capacité à repenser le rôle des BDP et à l'élargir, dans le sens où il voit plus loin que le rôle classique de médiateur et d'animateur de réseaux.

Ces BDP sont dans un rapport au temps court, elles se placent dans une perspective de réactivité voire d'instantanéité. Par le biais des annexes par exemple, l'une des personnes interrogées souligne l'avantage de pouvoir bénéficier d'un retour immédiat des usagers. La numérisation et les nouvelles technologies sont envisagées également dans ce sens par le personnel de ces BDP, à savoir pour leur capacité à mettre en place une interactivité et une relation d'immédiateté avec le public essentiellement, mais aussi au niveau interne, entre les bibliothécaires du réseau.

« En fait pour nous pour l'instant on essaye de voir l'impact des nouvelles technologies en terme de gain de temps et d'efficacité en interne. »

« Je dirais que ça va dégager du temps sur des choses qui prenaient beaucoup de temps, justement le prêt de documents, tout le travail sur le catalogage qui nous prenait un temps fou pour pouvoir plutôt s'intéresser à notre public et essayer de cibler plus les attentes et d'être plus réactifs vis à vis des attentes du public. »

« Si c'est en ligne ça veut dire qu'aura des questions à répondre directement aux lecteurs. Et donc c'est aussi un autre rythme de travail, une vraie réactivité. »

« Ça peut permettre par exemple des navettes de réservation de documents beaucoup plus rapides pour qu'ils aient plus facilement quand ils veulent un titre précis qu'ils puissent l'avoir vite. »

Les enjeux identifiés pour l'avenir par le personnel de ces BDP sont avant tout l'offre numérique, la formation, la mise en réseau des communes avec la territorialisation et l'action culturelle.

Synthèse

Ces trois profils dessinent le paysage hétérogène des BDP et illustrent le fait que les BDP n'évoluent pas toutes à la même vitesse. De ce fait, il est évident que selon les types de BDP, les perceptions et les enjeux pour l'avenir ne seront pas les mêmes.

Le premier profil est traditionnel. Ces BDP adoptent une position tutélaire vis-à-vis des bibliothèques du réseau tout en étant elles-mêmes sous la tutelle du Conseil général et ayant une étroite marge de manœuvre.

Le second profil est davantage dans un rôle de médiation et de structuration du réseau et se place dans une logique de réponse à un collectif, refusant les liens directs avec le public.

Le troisième et dernier profil, a en plus la particularité de regrouper des BDP qui, au-delà d'un rôle de médiation et d'animation de réseaux, entretiennent une relation directe avec le public par le biais d'annexes.

Les deux derniers profils ne sont finalement pas très éloignés sur le plan de la modernité en ce sens où ces BDP intègrent aisément les nouvelles technologies. La différence se joue essentiellement sur la question du rapport au public.

Cette première partie est descriptive, il va s'agir désormais de s'inscrire dans une visée projective.

II. LES BDP TOURNÉES VERS L'AVENIR. QUELLE MODERNITÉ ?

Les entretiens réalisés avaient pour objectif premier de recueillir les perspectives de modernité envisagées par les personnels de BDP pour leur structure. Il s'agissait d'imaginer quelles nouvelles missions pourraient être appelées à jouer les BDP dans les années à venir. Or ces perspectives d'avenir et le rapport à la modernité dépendent du profil de BDP.

1. Repenser le rôle des BDP

Les nouveaux enjeux que sont les nouvelles technologies et l'aménagement du territoire auxquels les BDP doivent désormais faire face modifient dans le même temps leur visage. Le personnel est amené à reconsidérer le rôle des BDP. Ainsi, c'est imaginer de nouvelles missions, en remettre certaines en question et en renforcer d'autres.

a. L'abandon progressif de la desserte et l'affaiblissement du prêt

Dans l'avenir, d'après les propos entendus, le prêt qui était une des missions principales des BDP deviendra de plus en plus, une activité à la marge. C'est déjà le cas pour un certain nombre de BDP qui disposent d'un réseau de bibliothèques municipales suffisamment développé.

L'affaiblissement du prêt est donc en partie une conséquence de la structuration progressive du réseau. Or, l'intercommunalité, le relais pris par les médiathèques têtes de réseau (MTR) et enfin l'arrivée progressive du numérique ne vont faire que renforcer cette perspective.

D'autre part, la desserte des bibliothèques via le bibliobus est vouée à être abandonnée. En effet, ce qui ressort des entretiens tend à montrer que la desserte par bibliobus place indéniablement les personnels de BM dans une position passive et attentiste. Or cette relation de dépendance est fortement remise en question pour les années à venir, au profit d'une vision plus dynamique de ce personnel. Ainsi, la solution préconisée est le choix sur place, dans les locaux de la BDP, déjà actif dans un grand nombre de départements.

Dans l'idéal, à l'avenir, il semble que ce sera le personnel de ces BM qui viendra soit vers les BDP, soit vers les MTR ou les bibliothèques intercommunales (BI).

« On favorise de plus en plus le choix sur place donc on invite les communes à venir sur place soit à la bibliothèque départementale centrale soit dans notre antenne. »

« L'idée ça serait que les bibliothécaires viennent à nous parce qu'on a vraiment tout ce qu'il faut dans nos magasins. »

« Nous, les bibliothécaires des BM se déplacent dans nos magasins pour sélectionner les documents dont ils ont besoin et ça se passe très bien comme ça. »

Par conséquent, la demande est très forte de la part du personnel des BDP de pouvoir disposer de magasins accueillants. Le souhait émis est que la BDP ne soit pas uniquement un lieu de stockage de livres mais devienne un lieu agréable pour les partenaires.

« Nous ce qu'on voudrait faire aussi c'est par exemple avoir une présentation de nos magasins qui se rapprochent le plus possible des magasins d'une bibliothèque municipale, c'est à dire qu'aujourd'hui c'est vraiment un lieu de stockage et on voudrait que ça devienne un lieu plus agréable en terme de lumière, en terme de convivialité, de visibilité des collections. »

« Il faut faire en sorte que les magasins de la BDP soient plus attractifs pour les bibliothécaires qui viennent choisir des documents, que ce soit un lieu de qualité dans son aménagement, dans l'espace. »

« Il faudrait peut-être réorganiser nos magasins, avoir des magasins plus accueillants, parce qu'à l'heure actuelle tous nos livres neufs partent dans les bibliobus donc ils sont à disposition du réseau. Donc si on a un bibliobus en moins donc moins de tournées possibles, on fera en sorte d'avoir un peu plus de choix neufs parce que là on a élagué 30 000 documents en deux ans, on avait beaucoup de vieilleries donc on fera en sorte d'avoir un fonds plus agréable ici et pour permettre aux bibliothèques qui ont un véhicule de service de venir faire un choix ici. »

Assurément, le prêt n'a pas vocation à disparaître mais à devenir une activité de moins en moins importante. Son affaiblissement permettra, semble-t-il, de dégager du temps et le personnel de BDP pourra se recentrer sur d'autres types d'activités telles que la formation ou l'animation culturelle, la desserte documentaire prenant actuellement beaucoup de temps.

« Moi je suis très satisfaite que ce genre d'outil se mette en place parce que je trouve qu'on est très mobilisés aujourd'hui par ce qui est logistique, depuis des années d'ailleurs, les bibliothèques départementales ont consacré beaucoup de leur temps, de leur énergie à transporter des documents. Si on peut se recentrer justement sur des fonctions de conseil, de médiation à mon avis ça sera pas plus mal. »

« Le prêt est voué à diminuer de plus en plus ce qui va nous dégager du temps et nous permettre de nous centrer sur des activités plus importantes. Je pense à la formation, à la médiation, aux conseils aux élus. »

« L'activité de prêt, de livraison de documents à mon avis est bien partie pour bien diminuer au profit des services et je pense moi à un service à la carte des communes. Ça veut donc dire que même s'il n'y a plus de bibliobus à mon avis les bibliothèques départementales vont être davantage sollicitées sur le terrain pour aller conseiller, pour se mettre autour des tables et pour à mon avis aider à réaliser des projets dans les communes. »

b. La BDP, un pôle de services

La place des BDP dans les années à venir, au regard des nouveaux enjeux, fait consensus. La volonté du personnel de BDP est de se situer davantage dans une logique de services plutôt que de collections afin de se dégager partiellement de ce qui est matériel et logistique pour se tourner davantage vers le conseil et la réflexion. Certains songent à un système de services à la carte.

Le personnel des BDP envisage de se concentrer sur des activités déjà existantes telles que la formation, l'action et l'animation culturelles et le conseil aux élus et de les renforcer. Il désire également s'inscrire dans une véritable logique d'accompagnement de projets et voit les BDP comme des centres d'impulsion, d'incitation d'actions culturelles variées. D'autre part, il fait allusion à de nombreuses reprises, à un rôle d'expertise.

Renforcer la formation

La formation apparaît comme un volet particulièrement important. Assurément, avec l'arrivée d'Internet et ses nouveaux usages, une technicité nouvelle est née. Or d'après les personnes interrogées, pour le moment les personnels de bibliothèques, qu'ils soient professionnels ou simples bénévoles, ne maîtrisent pas suffisamment ce nouvel outil.

De fait, pour y faire face, il faut faire mieux en matière de formation aux NTIC.

« Nos formations il faut qu'elles se tournent de plus en plus vers la gestion d'Internet, l'accompagnement, savoir maîtriser l'outil parce que ce qu'on va leur demander c'est je fais une recherche Google sur les chats sauvages et j'ai 600 000 réponses laquelle est la bonne, il va falloir savoir orienter les lecteurs, savoir utiliser les outils de numérisation aussi, savoir naviguer entre les plates-formes donc ce rôle de médiateur, d'accompagnateur dont je vous ai parlé. Je pense que c'est à nous aussi de pouvoir dispenser ces formations en interne au niveau du Conseil général. »

« Pour les formations il est vrai qu'on aura des formations de plus en plus spécialisées. On propose déjà les formations en direction du multimédia mais on était jusqu'à présent dans le domaine de la découverte, de l'utilisation, là ça va devenir plus technique donc ça signifie aussi que les personnels des BDP vont devoir aussi se spécialiser. »

« Le second enjeu ce serait de développer tout ce qui concerne la formation. Chez nous c'est une activité qui est en train de prendre beaucoup d'ampleur, ça peut être des comités lecture, des séminaires de réflexion, des groupes de travail donc qu'on puisse coordonner des actions de formation et de réflexion. C'est essentiel avec les nouvelles technologies. »

Les formations sont donc réclamées essentiellement du point de vue de l'adaptation du personnel aux nouvelles technologies. Elles sont jugées largement nécessaires pour que le réseau de bibliothèques partenaires se professionnalise véritablement.

Impulser des projets culturels

La priorité, pour les personnes interrogées, est également de développer l'action culturelle en programmant des événements dans les bibliothèques des départements. La volonté émise est de mettre en place des spectacles, d'inviter des auteurs, des conteurs ou des musiciens afin que les bibliothèques soient véritablement des lieux d'animation culturelle. La BDP serait alors en charge d'impulser ce type de projet.

À titre d'exemple, la BDP des Bouches-du-Rhône a développé un nouveau rôle et a transformé la BDP en lieu culturel, en offrant une programmation culturelle dans ses propres bâtiments et en organisant des expositions et des cycles de rencontres.

Ainsi l'action culturelle est perçue comme faisant partie de l'avenir des BDP, que ce soit des évènements ou des projets à mettre en œuvre dans les BM ou dans les BDP elles-mêmes, lorsque c'est envisageable et que la configuration des locaux le permet.

« Les BDP vont s'adapter en étant encore plus qu'elles ne le sont actuellement des centres de lecture et d'initiative culturelle dans les communes. »

« Il y aurait aussi l'idée de développer l'action culturelle. Donc soit par conférence, de manière assez classique, venue d'auteurs, soit par achat de spectacles qu'on ferait tourner dans des cadres précis de valorisation de collections ou de fonds. A ce moment là on ferait venir des troupes et on organiserait des spectacles dans les bibliothèques du département. »

« C'est clair qu'au niveau action culturelle on a aussi en tant que BDP à impulser un maximum de choses pour qu'au-delà d'un réservoir de documents évidemment la bibliothèque doit être un lieu d'animations culturelles où qu'elle se trouve et donc là on a aussi un rôle très important à jouer pour impulser, pour soutenir y compris financièrement, pour organiser parce que c'est pas les petites bibliothèques qui vont pouvoir organiser des tournées d'auteur, de musiciens, ça c'est bien notre dossier. »

« Sur l'aspect culturel, programmation culturelle, animation culturelle, développement d'équipement et en réalité dans cette configuration je pense ça s'approchera pour une partie de ses missions à une sorte de DRAC départementale. »

Le personnel interrogé souhaiterait ardemment voir se dynamiser la politique d'animation culturelle dans les bibliothèques du réseau. En définitive, les BDP aimeraient se situer aux carrefours des réseaux culturels du département.

Renforcer le conseil aux élus locaux

Le personnel interrogé estime que le rôle de conseil aux élus doit être renforcé afin de faire valoir le plus possible le service de lecture publique. D'autant que les services des bibliothèques sont appelés à évoluer et à intervenir de plus en plus de manière transversale dans le domaine du social, comme nous le verrons plus loin.

« Dans la mesure où les missions et les services proposés sont diversifiés et demandent une professionnalisation de plus en plus importante je pense que l'accompagnement des élus localement est vraiment très important. »

« Il faut absolument que la BDP poursuive son rôle et qu'elle fasse valoir aux élus qu'il y a des enjeux considérables derrière la question de la lecture publique. »

« Les conseils aux élus ça restera fondamental pour les BDP, surtout quand on voit le nombre d'élus qui se fiche des bibliothèques et de la question de la lecture publique, on doit sans cesse leur expliquer les choses, comment ça fonctionne, qu'il faut embaucher des salariés. »

Une plate-forme de réflexion

D'autre part, le personnel de BDP se perçoit dans l'avenir, investi d'une véritable mission de réflexion et d'information. La BDP deviendrait alors un observatoire de la lecture publique dans son département et en quelque sorte une « plate-forme intellectuelle ».

Les BDP sont appelées par les personnes interrogées à devenir de véritables expertes et consultantes en terme de lecture publique, en terme de culture et d'information de manière générale.

« La BDP de toute façon ça sera une espèce de centre expert, à la fois pour la formation, l'animation et l'ouverture vers d'autres partenariats. »

« On va tout le temps être là pour être des concepteurs, formateurs, experts sur des tas de choses et c'est nous qui aurons le temps de défricher, d'aider et je pense qu'on va se tourner de plus en plus sur une expertise auprès des communes. »

« Je pense que les BDP ça va être des plate-formes intellectuelles, d'expertise, formation et conseil. L'activité va se recentrer là et y compris sur la partie bibliothéconomique. »

« Donc qu'on puisse avoir une fonction d'observatoire à l'échelon départemental, observatoire des pratiques, des publics, des usages des publics au travers d'enquêtes. Donc le nouveau rôle pour moi c'est ça, c'est accroître notre capacité de conseil donc d'observatoire de la lecture publique sur le territoire départemental, coanimer ensemble des territoires, coproduire aussi des politiques, réfléchir ensemble. »

Les termes de « plateforme » ou de « pôle » sont employés à de nombreuses reprises par le personnel témoignant d'une volonté de souligner le caractère central des BDP à l'avenir. Elles se situeraient au carrefour d'un vaste réseau de partenaires (élus, bibliothèques municipales, structures intercommunales) et à la base d'une réflexion sur la lecture publique.

La fonction intellectuelle et éducative figurerait au premier plan.

La BDP demeurerait polyvalente, remplissant des missions diverses, tout en se spécialisant encore plus pour chacune de ses tâches, accédant à des compétences de plus en plus pointues et spécifiques.

Ainsi, les personnels de BDP se placeraient davantage dans une relation de service que de logistique documentaire.

c. Le numérique ou la dématérialisation des collections en question: une déstabilisation de l'identité des BDP ?

Actuellement, sur l'offre d'abonnements numériques en ligne, la plupart des BDP en sont aux balbutiements. Certaines, par exemple commencent à mettre en place des offres de téléchargement de musique et de vidéos, d'autres des périodiques en ligne. À titre d'exemple, la Dordogne va s'abonner à un certain nombre de ressources numériques à partir du mois de juin dans cinq des bibliothèques municipales de son réseau. Son rôle sera de sélectionner puis de négocier les tarifs des accès aux ressources numériques pour l'ensemble de ces bibliothèques.

D'autres n'en sont pas à ce stade, et se contentent de commencer à réfléchir sur la question, sans s'inscrire dans des perspectives concrètes.

L'offre numérique n'est pas toujours accueillie de la même manière mais il est certain que ce sujet suscite un intérêt particulier de la part du personnel des BDP.

Une numérisation « douce et pensée »

Dans un premier temps, il est important de souligner que le « tout numérique » et la disparition du livre sont d'emblée rejetés par les personnes interrogées.

Le discours sur le numérique est pratiquement toujours suivi d'un discours de réaffirmation et de défense de la valeur du livre imprimé. L'objet livre n'est absolument pas voué à disparaître expliquent les personnes interrogées. Son avenir est jugé florissant. Une certaine crainte se devine derrière ces discours, le numérique dans les représentations communes étant souvent considéré comme concurrent à l'imprimé.

« En tout cas disons que pour moi j'ai une certitude c'est que les bibliothèques ont encore de beaux jours devant elles, on prêtera encore beaucoup de livres c'est certain, même si Internet se développe parce que d'abord les e-books ne seront pas prêts paraît-il avant une dizaine d'années et que pour lire de la fiction on ne le fera jamais dans un e-book. Et que l'habillage du livre, le livre en tant qu'objet restera toujours quelque chose de très séduisant. »

« La prise en compte des nouvelles technologies par les bibliothèques tout en sachant que pour ce qui concerne le livre, en tout cas le document livre on ne prêtera peut-être pas les mêmes choses et certainement pas de la même façon mais on pense que le livre a de beaux jours devant lui, donc on ne se fait aucun souci sur la partie livre et en particulier la partie des fictions. »

« Même si je pense qu'il faut anticiper un vrai succès du livre numérique ou de la musique en MP 3 ou de la VOD, je pense que ça ne supprimera pas la demande et le besoin de documents imprimés matériellement. »

Cette crainte du numérique s'avère beaucoup plus forte pour les BDP de type traditionnel qui sont globalement très sceptiques quant à ces nouveaux supports. Toutefois, le numérique est quand même envisagé comme un enjeu fondamental mais dans un avenir très lointain.

La vraie question, finalement, qui est ressortie des entretiens quant au numérique, a été de savoir quel sera le contenu de cette offre et quelle originalité pourra apporter la BDP par rapport à tout ce qui est déjà disponible sur Internet pour l'utilisateur.

Pour commencer, la quasi-intégralité des discours prône le fait que la BDP n'ayant pas par essence vocation de conservation, n'a pas non plus vocation à numériser son fonds documentaire.

« Je pense qu'on ne va pas faire de la numérisation de documents, pas nous. Parce que déjà on n'a pas mission de conservation donc on a pas de fonds ancien qui serait intéressant de mettre à la numérisation. »

« Les BDP n'ont pas de fonds ancien, la numérisation des documents c'est quelque chose qui coûte cher donc elle a été surtout utilisée par les bibliothèques avec des documents patrimoniaux. Nous, n'ayant pas mission de conservation on a pas été confrontés à cet enjeu de numérisation des documents. »

« Nous on n'a pas de vocation de conservation donc y a pas de raisons qu'on numérise nos documents. »

« La numérisation des documents c'est généralement à des fins de conservation pour les bibliothèques donc on n'a pas de vocation de conservation. »

Autrement dit, la position dominante préfère profiter d'abonnements, de services achetés à des structures extérieures. Il est donc plutôt question pour la BDP de réfléchir à une offre pertinente et adaptée pour les bibliothèques partenaires du réseau et de négocier les tarifs des accès à ces ressources.

« On ne numérise rien, on va s'abonner à des bases de données ou à des services qui eux, vont nous offrir des documents électroniques. Mais nous, on a aucune raison de numériser nos fonds. »

« Si on propose des livres numérisés c'est des choses qui seront faites ailleurs que chez nous, un abonnement qu'on prendra mais, on le fera pas nous-mêmes. »

« Il est clair que dans les années qui viennent il faudra qu'on est une offre numérique mais pas sur nos collections, nous ce seront des services achetés à des sociétés extérieures, nous on a pas de patrimoine. »

Pour en revenir au contenu de l'offre numérique, de manière générale, trois éventualités sont mises en avant par le personnel de BDP.

Tout d'abord ce qui ressort principalement des entretiens est que l'offre numérique est pour le moment envisagée surtout du point de vue de l'audio et de la vidéo plutôt que de l'imprimé. C'est la position majoritaire.

« On réfléchit actuellement, on prend des contacts aussi pour proposer peut-être une offre numérique, notamment en matière de téléchargement légal de musique donc, avec une offre de téléchargement dans le domaine du film. »

« Pour l'instant, nous, on va plus se positionner par rapport à la dématérialisation de la musique, des vidéos. Je pense que ça va être plus ça notre enjeu de demain, que la numérisation de documents proprement dits. »

« Nous allons proposer à des médiathèques tests de pouvoir consulter de la musique en ligne à partir de notre site. On verra ce que ça donne. »

La référence aux e-books par exemple est très rare et est associée à une connotation négative ou à un avenir plus qu'incertain.

« Avec la numérisation qui va arriver que sait-on de ces changements, que sait-on de leur ampleur, est-ce que le livre papier est vraiment condamné, est-ce que vous être prête à vous taper *Guerre et Paix* sur écran, moi je sais pas. La lecture sur écran d'accord mais arrivé à un certain moment, de la lecture soutenue c'est pas très reposant, ça se pratique pas non plus partout donc je m'interroge sur quelle sera l'ampleur réelle de ces changements. »

« Il y a des expériences récentes au niveau américain sur les e-books notamment ce qui m'a impressionnée c'est le fait que la société Harlequin, alors on a pas d'Harlequin pour la bibliothèque, mais quand même ça m'interroge que de la fiction totalement féminine et qu'on aurait jamais pensé pouvoir lire sur un e-book, justement Harlequin a lancé cette expérience là l'été passé sur un échantillon, s'il fait ça lui il a que des objectifs économiques donc c'est pas pour faire plaisir c'est pour que ce soit rentable donc je me doute qu'il y a un public qui est satisfait de ça, mais en France je sais pas. »

« Les e-books ne seront pas prêts paraît-il avant une dizaine d'années et pour lire de la fiction on ne le fera jamais dans un e-book. »

Pour l'essentiel, l'offre numérique n'est jamais pensée en terme de remplacement du livre mais toujours en complémentarité de celui-ci.

D'autre part, la numérisation des imprimés est acceptable quand il s'agit d'un certain type de documents. Ainsi, il est question dans les entretiens des documentaires, des périodiques ou encore les documents de type encyclopédique. Néanmoins la perspective de numériser des documents imprimés revient relativement peu dans les discours.

Enfin, le numérique est toujours envisagé en complémentarité avec les collections imprimées. En effet, étant donné qu'il faut que l'offre numérique soit novatrice, elle peut dans les discours soit favoriser l'accès à des documents peu communiqués, peu commerciaux, soit à des fonds patrimoniaux des bibliothèques locales.

« On réfléchit à ce qu'on pourrait proposer en téléchargement, peut-être une mise en valeur plus importante des groupes locaux, des choses qui sont moins grand public qu'on pourrait proposer. »

« Notre idée ça serait plutôt de faire de la promotion aux choses qu'on trouve intéressantes et qui n'ont pas beaucoup de visibilité. »

« Ce qui m'interroge dans mon département ici aujourd'hui, il y a pas mal de collections patrimoniales qui ne sont ni forcément repérées, ni surtout connues et mises à disposition du public. Quand je dis repérées, c'est par les institutions elles-mêmes. Donc là effectivement, il y a un travail de numérisation. »

« Pour l'instant de toute façon avec la numérisation, on a déjà le cas. On a aidé un ensemble de communes, trois communes à numériser leurs fonds patrimoniaux. Nous les BDP, on aura toujours le rôle de conseil technique et d'aide sur des projets de ce type. »

En ce sens, soit le numérique doit mettre en avant le patrimoine local et les fonds patrimoniaux, soit il est associé à la petite diffusion qui contrairement à ce qui est grand public ne bénéficie pas d'office d'un appui commercial. Ainsi, l'offre numérique pour le personnel interrogé doit s'intéresser à ce qui est rare et original. L'offre d'abonnements numériques en ligne doit être choisie et donc pensée précisément. Elle se présente comme une offre affinée.

La numérisation n'est pas encore à l'ordre du jour de toutes les BDP, et quand elle l'est, c'est plutôt une numérisation douce dont il s'agit, à savoir, progressive et réfléchi en complémentarité avec les collections existantes et surtout, se penchant en premier lieu sur les supports audio et vidéo, qui sont de plus en plus remis en question.

Les publics de la numérisation

Dans l'idéal, à l'unanimité, les BDP donneraient accès au numérique via le portail Internet de la BDP.

Trois cas de figures sont évoqués concernant les publics.

Le premier cas propose de toucher le public de manière directe, chez lui, à tout moment, sans passer par un intermédiaire. Cette vision remet en question le fait d'avoir à se déplacer pour se rendre à la bibliothèque, et par là-même la bibliothèque en tant qu'espace physique, bâtiment.

L'image qui se dessine est celle d'une véritable bibliothèque virtuelle.

C'est une forme de retour à une relation directe, des BDP avec le public. Les avantages soulignés quant à cette possibilité sont le fait de toucher les non-usagers des BM donc de conquérir un nouveau public et également de ne pas rendre les usagers dépendants des horaires d'ouverture restreints des bibliothèques. Cependant, cette position est pour le moment marginale.

« La 2^{ème} chose, c'est que ces documents numériques, il faut que le lecteur puisse y accéder sans venir à la bibliothèque, pour moi ces documents là, c'est l'occasion de toucher un public qu'on ne touche pas aujourd'hui en bibliothèque qui est le public actif, peu disponible et comme nos horaires d'ouverture ne sont toujours pas suffisamment accessibles à ces personnes c'est l'occasion de répondre à leurs besoins en les dispensant de venir sur place à la bibliothèque. »

« L'intérêt, pour moi, c'est négocier des droits avec les fournisseurs pour qu'une fois que la personne a eu ces ressources électroniques à la bibliothèque, elle puisse sur son propre poste, chez elle, continuer de travailler sur ces ressources électroniques. C'est à dire que comme elle empruntait un livre à la bibliothèque elle emprunte l'accès à un site électronique à la bibliothèque pour continuer de travailler chez elle. »

« La question pour moi personnellement je pense que ça sert à rien qu'il y ait des abonnements en ligne si les gens doivent aller le consulter à la bibliothèque. Après, que les négociations commerciales avec les éditeurs et que les adhérents aient accès avec leur carte de bibliothèque de chez eux je trouve ça intéressant parce que l'intérêt d'un service en ligne c'est que justement que les gens ne soient pas dépendants des horaires d'ouverture et peuvent y avoir accès. »

La position la plus courante, toujours dans cette perspective de relation directe au public, est d'utiliser le numérique uniquement pour des publics spécifiques. Il est question de publics isolés ou empêchés, qui ne peuvent donc pas se rendre à la bibliothèque. Ces publics évoqués sont par exemple, les détenus, les personnes handicapées, les personnes âgées. À ce moment, la numérisation est envisagée comme une offre personnalisée et utile.

« Tout ce qui est document numérique ça peut être un moyen de toucher soit les personnes qui ont un accès difficile aux livres, les personnes handicapées, parce qu'un document numérique peut être mis sur différentes plates-formes, via des logiciels il peut être lu à haute voix par un logiciel automatique, les caractères peuvent être grossis, il peut y avoir un glossaire associé, il peut y avoir un système d'images qui représentent les mots et les phrases pour le public handicapé mental, enfin il y a une exploitation derrière le document qui est très riche pour pouvoir accéder à des publics handicapés. »

« Il y a aussi un accès qui peut être fait au niveau physique c'est à dire les publics qui sont éloignés pour des raisons diverses, l'enfermement, soit les personnes détenues, soit des personnes hospitalisées, soit les personnes qui ont du mal à sortir de chez elles, les personnes âgées, ça aussi c'est un moyen de toucher des usagers directement sans qu'ils aient besoin de sortir de chez eux. Donc ça aussi ça nous intéresse. »

« Ce qui me paraît intéressant c'est la mise à disposition via le site Internet de la BDP de livres numériques ou audio-numériques qui pourraient être utiles pour certains publics empêchés comme les handicapés, les déficients visuels. Personnellement à mon avis ça serait plus intéressant qu'on passe directement par la BDP. »

Enfin, le troisième cas de figure déterminé conforte la BDP dans son rôle de médiateur. Effectivement, nombre de personnes interrogées défend l'idée selon laquelle l'offre numérique doit être consultable uniquement par le biais des bibliothèques locales et qu'il faille se rendre sur place pour y avoir accès via le portail la BDP. Il s'agit de la position la plus souvent défendue.

Le numérique est un sujet en chantier, qui suscite de vives réactions car il est susceptible d'une part de changer la nature des relations entre les BDP et le public et d'autre part parce qu'il touche à la question du livre en tant qu'objet. Le souci principal du personnel de BDP interrogé est que le passage au numérique se fasse en douceur sans que l'identité des BDP ne change, c'est-à-dire sans remettre en question le rôle de médiateur de celles-ci.

d. Les usages d'Internet et les services à distance

Mise à part la question de l'offre d'abonnements numériques en ligne, les usages d'Internet évoqués par le personnel des BDP apparaissent plutôt classiques.

Les possibilités de mise en réseau sont fréquemment soulignées et pour les personnels des BDP, Internet est avant tout un instrument collaboratif particulièrement utile pour faire le lien entre les bibliothèques du réseau et la BDP et entre les bibliothèques du réseau, elles-mêmes.

« Je pense que le site de la BDP constitue vraiment un portail, ça peut être une plate-forme pour les bibliothécaires entre eux. »

« Et puis en même temps Internet c'est un instrument collaboratif plus élaboré entre tous les bibliothécaires du réseau pour un travail en commun à l'échelle du département. »

« C'est vrai que le site, le portail de la médiathèque départementale va globalement s'enrichir, va devenir un endroit où les communes, où les responsables de bibliothèque vont venir piocher de l'info, de la ressource, du conseil, de l'assistance. »

L'intégralité des discours montre qu'il est nécessaire de différencier, d'une part un site professionnel avec des services spécifiques au réseau, et d'autre part un site grand public qui offrirait d'autres types de services.

« J'imagine plutôt un site spécifiquement pour les bibliothèques du réseau et un autre pour le public. »

« On a un site Internet aussi, notre catalogue est interrogeable, on a un site professionnel donc qui permet d'avoir des fonctionnalités un peu particulières et un site grand public. »

« Il y aura un site ouvert avec des services spécifiques au réseau avec des réservations, des inscriptions en ligne sur nos formations, des réservations d'expositions mais aussi un site grand public avec le catalogue de toutes les bibliothèques et un répertoire de toutes les bibliothèques du département. »

Le site professionnel proposerait des services comme la réservation, l'inscription en ligne aux formations et une possibilité de communiquer rapidement entre les bibliothèques et avec la BDP. Les responsables de bibliothèques pourraient venir piocher de l'information, du conseil et de l'assistance.

Pour le site grand public, les opinions sont partagées concernant le catalogue en ligne. L'idéal est de disposer d'un catalogue départemental. C'est encore loin d'être le cas pour toutes les BDP. Cette banque de données départementales serait une interface commune proposée à toutes les bibliothèques du réseau, mettant en évidence les richesses de ce dernier.

En revanche, les avis divergent concernant la réservation des documents. Certains pensent que celle-ci doit se faire via les BM. d'autres pensent que les usagers devraient pouvoir réserver sur le site de la BDP directement.

« Y a deux choses, tout ce qui est négociation d'abonnement en ligne, la question pour moi personnellement je pense que ça sert à rien qu'il y ait des abonnements en ligne si les gens doivent aller le consulter à la bibliothèque. Après que les négociations commerciales avec les éditeurs et que les adhérents aient accès avec leur carte de bibliothèque de chez eux je trouve ça intéressant parce que l'intérêt d'un service en ligne c'est que justement que les gens sont pas dépendants des horaires d'ouverture et peuvent y avoir accès. »

« Alors ça peut être promu par la bibliothèque, le fait d'être à la bibliothèque donne un droit de connexion donc c'est pas comme ça qu'on peut dire que c'est un prêt direct à l'utilisateur, c'est pas un prêt direct à l'utilisateur c'est de la consultation chez lui, deux choses négociées collectivement mais le service qui promeut le truc c'est quand même le service de proximité qu'est la bibliothèque municipale. »

« On proposerait aux bibliothèques avec un catalogue en ligne, on proposerait une réservation jusqu'au bout c'est à dire que ce serait le lecteur qui pourrait tout de suite réserver comme en BM, là c'est en question on sait pas trop. Et puis on aimerait aussi que dans les BM il y ait une connexion Internet pour pouvoir faire du prêt directement sur notre base. »

Outre le catalogue en ligne, les services imaginés concernent la dimension informative d'Internet et sont relatifs à l'action culturelle. L'idée est de donner le maximum d'informations sur tous les événements liés au livre sur le département, autrement dit, que le site Internet offre la possibilité de relayer les événements culturels.

« On espère avoir un portail valable, un portail qui propose des services, qui annonce les animations culturelles, les tournées, les coups de cœur. »

« Notre portail permet de faire passer de l'information au réseau. On a déjà une liste de diffusion pour l'ensemble des bibliothécaires du réseau par laquelle on fait passer pas mal d'informations et où eux aussi font passer l'information donc je crois que ça nous permettra d'avoir une meilleure information sur tout ce qui est fait dans le département du point de vue de l'action culturelle. »

« Au niveau du site Internet, ce qui est important est tout ce qui est information, information liée au livre sur le territoire donc tout ce que les bibliothèques vont nous faire remonter pourra être sans arrêt à jour... savoir ce qui se passe comme événement, à quel endroit de Gironde. »

La dimension interactive du Web est peu évoquée par les personnels de BDP. Quand elle l'est, il s'agit de créer des forums ou des blogs pour que les bibliothécaires puissent directement communiquer et échanger avec le public.

« Il faut créer une offre Internet web 2.0, c'est en cours, d'ici la fin de l'année il y aura la possibilité pour tout haut-rhinois et plus largement d'intervenir sur les collections, donner son avis, faire des suggestions, des critiques. »

« Admettons qu'on puisse susciter de nouveaux usages en direction des bibliothèques du département sur tout ce qui concerne les outils du Web 2.0 donc expérimenter tous ces outils, tout ce qui permet de mettre en valeur nous notre compétence de médiation par rapport à ces bibliothèques là. »

« Ils ont un blog où ils conseillent, où ils ont un rôle de conseil, de sélections de lecture et puis les lecteurs réagissent directement sur ce blog là. Et puis du coup ça permet d'avoir des liens sur le catalogue. Donc, il faut aller vers ça. »

D'autre part, il y a l'idée de se servir du web comme outil de recherche documentaire et d'information, la BDP se placerait alors en médiateur pour sélectionner cette information disponible sur le Web. Il s'agirait en quelque sorte de faire du tri et du repérage dans l'Internet gratuit.

En définitive, la question cruciale pour ce qui est d'Internet, est de savoir s'il faut privilégier ou non le truchement avec les bibliothèques ou créer un portail de la BDP complètement autonome et consultable par le public.

e. Les intercommunalités ou la remise en question de l'équilibre BDP/BM

La question des intercommunalités constitue dans l'avenir un véritable enjeu pour les BDP car elle implique d'aménager des territoires pour qu'ils s'autonomisent. L'intercommunalité s'inscrit dans la continuité de l'organisation du réseau. La BDP ne sera alors plus l'unique interlocuteur des BM.

La limite poreuse des 10 000 habitants

L'intercommunalité a, si l'on peut dire, achevé de rendre caduque la limitation des 10 000 habitants.

Au regard des entretiens menés, il est manifeste que la limitation des 10 000 habitants est jugée obsolète par la très grande majorité des personnes interrogées. Les frontières de cette limite sont considérées comme largement étanches.

En effet, mises à part les questions de l'intercommunalité et de partenariats spécifiques, la plupart des BDP aident malgré tout les communes de plus de 10 000 habitants, ne serait-ce qu'au niveau de la formation et de l'animation.

À cela s'ajoutent ceux qui ne sont tout simplement pas concernés par cette limite car certaines intercommunalités dans les départements très ruraux en particulier, n'atteignent même pas le seuil des 10 000 habitants.

« Disons qu'on en tient pas spécialement compte, dans un département où il n'y a aucune ville au-dessus de 20 000 on considère que le département mène une politique du livre pour l'ensemble du département. »

« C'est obsolète puisque avec la communauté de communes maintenant ça n'a plus trop de sens, on travaille avec des bibliothèques de plus de 10 000 notamment pour la formation, les villes de plus de 10 000 viennent se former chez nous. »

« Y a longtemps qu'on en est sortis, ça n'existe plus pour nous, du tout.

C'est à dire qu'on ne fait pas de prêt direct dans les communes de plus de 5 000 habitants, par contre on aide et on a des partenariats avec toutes les bibliothèques du département qu'elles soient en dessous de 10 000 habitants ou au-dessus. »

Les rares exceptions qui s'accordent à dire que cette limitation est utile proviennent des BDP de type traditionnel et concernent des départements très ruraux et des BDP bien souvent « débordées ».

Les intercommunalités comme relais pour l'avenir

D'une manière générale, la question de l'intercommunalité est encore en devenir pour l'ensemble des départements et des BDP. En effet, d'une part, elles ne sont encore pas suffisamment développées et d'autre part, les compétences prises sont généralement très légères. Rares sont celles qui ont pris la compétence « lecture publique ».

« Ici, c'est assez compliqué l'intercommunalité, c'est plus politisé qu'ailleurs je crois et en fait le département a plutôt une relation avec les communes plutôt qu'avec les intercommunalités et je dirais que la géographie du territoire ne pousse pas non plus à ce rapport avec les intercommunalités. »

« Y a pas grand chose au niveau des intercommunalités, c'est en train de se mettre en place progressivement et y a pas eu de réflexion sur justement qui fait quoi par rapport aux bibliothèques de l'agglomération. »

« Ça dépend de la taille des intercommunalités, chez nous-même en intercommunalité ils arrivent pas à 10 000 habitants donc on retombe sur les mêmes problématiques donc on est sur un fonctionnement sachant que les intercommunalités ont un peu de mal à prendre ici. »

« Donc c'est juste pour dire que c'est hyper compliqué, en même temps moi dans le monde rural, dans les communes qui sont très petites, peu peuplées, pratiquement pas de revenus je me dis qu'est-ce qu'ils vont pouvoir faire tout seuls. Ceci dit même quand ils se regroupent en intercommunalité dans un département comme le nôtre ils sont dans des intercommunalités qui souvent sont pas bien grosses et pas bien riches. Nous on a des intercommunalités qui font à peine 3 000 habitants et pratiquement pas de taxe professionnelle, intercommunalité ou pas y a la question des moyens qui se pose. »

En réalité, à long terme, les médiathèques intercommunales vont être amenées à prendre le relais des BDP dans certains domaines. D'après le personnel, cela permettrait la contractualisation d'un certain nombre de services que sont la desserte documentaire, la formation ou encore le recrutement du personnel qui incomberaient alors aux structures intercommunales et dont les BDP seraient progressivement déchargées.

« Concrètement je pense qu'il faut que les bibliothèques arrivent à se passer de nous c'est-à-dire par exemple à un niveau territorial le plus simple possible qui comprend une intercommunalité ou un canton je ne sais pas, il faudrait que le réseau soit actif et ne passe pas systématiquement par la bibliothèque départementale. »

« Quand il y a une bibliothécaire intercommunale déjà ils ont beaucoup moins besoin de la BDP, la bibliothécaire intercommunale prend le rôle de la bibliothécaire référente de la BDP. »

« On souhaiterait beaucoup aussi délocaliser des formations sur ces fameux réseaux intercommunaux, parfois ça marche bien quand les bibliothécaires intercommunales jouent le jeu et qu'elles relaient bien l'information auprès de leur réseau. »

« Je pense que les professionnels qui vont être recrutés sur les intercommunalités vont être pour nous un levier très intéressant avec une connaissance plutôt fine du territoire, beaucoup plus fine que la nôtre puisque leur territoire va se limiter à 10-12 communes, nous on a quand même une vision plus globale des choses donc je trouve que ça peut-être tout à fait intéressant. »

Là encore, il faut nuancer les propos en précisant que tous les départements ne sont pas égaux puisque nombreux sont ceux dans lesquels l'intercommunalité peine à se mettre en place ou alors dans lesquels les intercommunalités sont trop petites et n'ont donc pas la possibilité de devenir facilement autonomes.

En définitive, ce ne sont, semble-t-il, ni les nouvelles technologies, ni la numérisation des documents qui risquent de bouleverser l'équilibre des dépendances et plus particulièrement les relations entre les BDP et les BM puisque, pour le moment, dans les esprits, les BM resteraient majoritairement les interlocuteurs des BDP. En revanche, l'intercommunalité risque peu à peu, quand ce n'est pas déjà le cas, de bouleverser la nature de ces relations en introduisant un nouvel échelon et un nouvel interlocuteur aux BM mais aussi aux BDP : les médiathèques ou bibliothèques intercommunales.

L'intercommunalité favoriserait le développement d'un nouveau partenariat entre les BDP et les bibliothèques intercommunales. Ces relations auront la spécificité d'être horizontales et non verticales comme c'était souvent le cas avec les BM.

« La communauté de communes c'est une chance pour décharger les bénévoles de la technique au niveau local et faire le lien entre ces bibliothèques de proximité et une ressource départementale documentaire riche, performante qui s'appuie sur un réseau professionnel logistique, informatique qui comporte un échelon départemental principal et un échelon intermédiaire intercommunal. »

« Au niveau de l'intercommunalité, on ne desservirait plus que la médiathèque tête de réseau qui serait intercommunale et les relais associés viendraient se servir à la MTR donc finalement on aurait essentiellement des relations avec la médiathèque tête de réseau et donc avec l'intercommunalité plus qu'avec les municipalités finalement. »

« Et c'est vrai que nous quand on fait une bibliothèque intercommunale on conventionne avec eux, ils font ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire on le fait mais on essaie de contractualiser un certain nombre de services. »

Le travail en réseau et le rôle de coordination et d'échanges de la BDP sera renforcé puisqu'elle devra faire les liens entre les structures intercommunales.

« Il faut que la BDP puisse être en co-animation des réseaux intercommunaux. »

« C'est vraiment la vie d'un réseau et l'échange et le partage de ce qu'il a sur le territoire qui peut-être au contraire mis en valeur et synthétiser par la BDP par le biais de l'intercommunalité. »

« C'est vraiment faire le lien, mais pas juste médiateur, c'est vraiment metteur en réseau j'ai envie de dire avec les médiathèques intercommunales. »

Néanmoins, on décèle parfois quelques craintes par rapport aux intercommunalités et aux bibliothèques intercommunales qui portent sur la définition du rôle de chacun. Effectivement, certains responsables de BDP ont peur que les bibliothèques ou médiathèques intercommunales n'empiètent sur leurs missions.

« Je crois beaucoup au fait qu'il va falloir réfléchir avec les responsables des bibliothèques communales aux projets de leur propre bibliothèque et je voudrais juste dire à ce moment là que les bibliothèques départementales ont la légitimité ne serait-ce que pour inviter des gens, des bibliothécaires communaux voire intercommunaux à se mettre autour d'une table et à discuter. Parce qu'un bibliothécaire communal n'a pas la caution de l'invitation, qui l'invite pour faire quoi, il peut pas de même dire je vais voir ce qu'il se passe, il faut bien qu'il y ait un organisateur. Et donc les médiathèques départementales ont ce but, cet objectif et en plus qui est intéressant parce que c'est la bibliothèque départementale donc il n'y a pas d'enjeu de pouvoir entre les communes. »

Cette position reste tout de même marginale et les bibliothèques intercommunales sont plutôt vues comme un soulagement, comme des piliers pour les BDP qui peuvent déléguer certaines de leurs activités et se recentrer sur d'autres.

f. Les BDP, bras armés du Conseil général

Les personnels des BDP émettent le souhait que les BDP, à terme, deviennent de véritables relais de l'action sociale menée par le Conseil général.

En réalité, les BDP deviendraient en quelque sorte des bras armés du Conseil général en s'intéressant à des publics de son ressort comme la petite enfance, les collégiens, les personnes handicapées, les personnes âgées et les publics de l'insertion.

« Il me semble que la BDP ne peut plus se dispenser ou se dissocier des autres services départementaux qu'on appellerait services aux habitants. Y a des champs qu'on ne peut pas ignorer, je veux dire les personnes âgées, je pense aux collègues également qui ne sont pas dans le domaine de compétence des BDP actuellement mais qui sont dans l'escarcelle des Conseils généraux, on a beaucoup de mal aujourd'hui donc il faut faire forcément un travail horizontal avec ces structures là. »

« Par exemple être en lien avec les schémas de développement ou les schémas type schéma gérontologique ou schéma de la petite enfance que prennent les départements dans ce travail là, plus de cohérence, de mise en politique de nos collectivités, être plus visible dans ces politiques là. »

« On essaie d'être porteur d'une vision de développement de la lecture publique sur les territoires donc en lien pour nous avec les dispositifs qui existent au sein des Conseils généraux puisque le Conseil général des Pyrénées Atlantique désormais passe des contrats communautaires de développement donc on travaille en transversalité avec les autres services du Conseil général, que ce soit le service développement au Conseil général ou les autres services culture. »

De nombreux projets sont montés en ce sens avec des actions ciblées, comme par exemple dans le département de l'Ain sur le thème la petite enfance. Le projet développé est d'obtenir un bus dédié à la petite enfance qui circulerait sur le département, qui proposerait une formation sur la petite enfance, de la lecture aux enfants et qui se développerait vers les assistantes maternelles puisque le département a en charge la formation des assistantes maternelles. Beaucoup de BDP travaillent également déjà en partenariat avec des collègues ou avec les personnes âgées et le public handicapé. La BDP de l'Hérault est en train de monter un projet avec les personnes en situation d'insertion.

L'objectif est d'offrir à ces publics un accès à la lecture et plus largement, un accès à la culture. Les BDP ont alors un rôle social à tenir, garantes de l'accès à la culture pour tous. Cet enjeu tient à cœur un grand nombre de personnels interrogés.

« Du coup la bibliothèque retrouve vraiment sa vocation de démocratisation, d'accès au plus grand nombre à la lecture, à la culture. »

« Il y a encore beaucoup à faire sur la démocratisation culturelle par le livre notamment auprès des publics de l'insertion. Il faut vraiment qu'on s'empare de la question, y a un gros travail à faire là-dessus, à savoir permettre à ces gens d'acquérir une autonomie de penser le monde, c'est par le biais de la lecture qu'on peut y arriver. »

De plus, ce rôle social, souligne le personnel interrogé, aurait l'avantage d'être un véritable levier pour motiver les élus qui parfois bloquent les décisions.

Les BDP viendraient donc renforcer le travail du Conseil général et s'intégreraient pleinement dans les politiques départementales.

2. Les transformations de la politique d'acquisition et l'avenir des collections.

Avec l'affaiblissement du prêt et l'évolution des supports, se pose la question de l'avenir des collections pour les BDP et parallèlement celle de la politique d'acquisition.

a. L'avenir incertain des CD et DVD

Certaines BDP viennent tout juste d'acquérir une collection DVD surtout dans les départements ruraux et cette offre, de manière générale, fonctionne bien . À l'inverse, l'emprunt de CD connaît partout une baisse notable. Les personnels de BDP s'interrogent donc plus particulièrement sur l'avenir des CD.

« Concernant les disques en ce moment on est un peu dans l'expectative, on sait pas trop avec l'évolution Internet comment ça va se passer, j'entends parler autour de moi de chute drastique de fréquentation de discothèque en bibliothèque et puis d'activité discothèque. »

« Les documents sonores nous sommes en pleine extrapolation, on ne sait pas trop ce que vont devenir les CD. »

« Avec l'émergence de la musique en ligne on commence à réfléchir à une autre façon de desservir. »

« Donc on a développé les documents sonores en se posant quand même la question actuelle sur le support donc on est un peu en attente par rapport à ça. »

Cela explique en partie, pour ces deux types de supports, que la réflexion sur l'offre numérique en matière de téléchargement légal de musiques et de films apparaisse beaucoup plus évidente que pour l'imprimé. Le numérique est alors envisagé en remplacement de l'offre audio et vidéo.

b. La mission éducative des BDP

Concernant la politique d'acquisition et les collections de manière générale, il est intéressant de noter, qu'au travers des entretiens menés, la problématique soulevée par le personnel de BDP est de réussir à concilier l'offre et la demande. En effet, les personnes interrogées évoquent avec nostalgie, ce désir de fournir une réelle offre intellectuelle, qui se heurte le plus souvent, à une demande plus majoritaire de best-sellers et de littérature de plaisir.

« Je trouve encore moi qu'on a quand même un côté prescriptif très important, j'aimerais mieux qu'on axe davantage sur la demande mais là c'est aussi tout un travail de sensibilisation, de réflexion à avoir avec l'équipe de bibliothécaires qui sont les acquéreurs et tout ça c'est en cours. »

« Avoir une proposition large et encyclopédique et pas non plus d'être un fast-food ; on n'est pas une librairie, on n'est pas là pour vendre les best-sellers, au contraire essayer d'avoir une politique un peu exigeante tout en satisfaisant cette demande de best-sellers parce qu'on peut pas l'ignorer non plus. »

« J'espère en tout cas que le public attend une alternative à la culture de masse, à la culture commerciale, j'espère que c'est ça que le public attend. Je conçois vraiment de cette façon là les bibliothèques municipales, comme une sorte d'alternative à la culture commerciale, permettre à un usager de faire un chemin artistique ou littéraire. »

Il existe, semble-t-il, une tension entre la prescription et la demande et donc une frustration palpable de la part de bibliothécaires qui aimeraient pouvoir participer davantage à une « élévation culturelle » du public, l'amener à faire « un chemin artistique ou littéraire ». Les bibliothécaires tiennent à remplir cette mission éducative auprès du public.

Aussi, nombre de personnes interrogées insiste sur la valorisation des collections, comme rôle des personnels des BDP, à accentuer à l'avenir.

c. Vers une spécialisation des collections imprimées.

Lorsque la question de l'évolution de la politique d'acquisition est posée, la majorité du personnel interrogé répond que celle-ci passe par une meilleure complémentarité avec les collections en place dans les bibliothèques du réseau. La solution préconisée est l'achat de livres rares et chers.

Il s'agit donc en quelque sorte, d'affiner les collections et d'aller davantage vers des ouvrages spécialisés, promouvant ce qui est plus difficilement accessible pour le grand public ou à acquérir pour les bibliothèques municipales.

« Acheter plutôt ce que le réseau ne pourrait pas acheter comme des ouvrages qui sont peu médiatisés, mais ça il faut absolument qu'ils soient mis en valeur sinon ils restent dans nos magasins et ça n'a aucun sens. »

« En concertation avec le réseau beaucoup plus, en associant le réseau.

Nous on pense vraiment structurer notre politique d'acquisition autour des médiathèques têtes de réseau, c'est plus de la complémentarité que de la substitution il me semble. »

« Je pense qu'on a besoin de réfléchir déjà à notre politique d'acquisition en concertation avec les bibliothèques du département et plus de manière isolée comme on a pu le faire mais davantage en complémentarité, nous c'est ce qu'on recherche aujourd'hui. Donc de définir des orientations plus claires pour les politiques d'acquisition en concertation avec les bibliothèques du département. »

« Mais on est vraiment en train de repenser en terme de complémentarité avec les communes c'est à dire qu'on les incite elles à acheter les nouveautés, les romans et puis nous on vient en complément documentaire des livres rares, des livres précieux, des livres chers, et on est en train de mettre ça en place. »

d. Une nouvelle collection : le numérique

Seules les BDP de type intermédiaire ou de type moderne évoquent spontanément le numérique comme élément structurant de l'évolution de la politique d'acquisition.

« Orienter nos acquisitions davantage sur l'édition électronique, de la fourniture de documents numériques. »

« Vers le numérique. Pour l'instant on est toujours sur le papier mais par la salle d'actualités on est déjà en train d'envisager des offres électroniques donc de journaux et c'est par-là qu'on va commencer l'approche du numérique et après on verra si on étend ça sur d'autres types de documents. »

« Pour les collections je pense qu'il y aura une articulation entre les documents qu'on a actuellement avec d'autres types de documents numérisés. »

En définitive, selon les personnes interrogées, l'acquisition d'ouvrages de fictions en imprimé perdurera car ils n'ont pas vocation à être numérisés.

En revanche l'achat de documentaires imprimés par exemple, plus facilement disponibles en format numérique sur Internet sera réduit. L'objectif est de se pencher sur ce qui n'est pas numérisable (jeux, livres d'art et romans). C'est une nouvelle complémentarité qui s'opère entre ce qui est numérisable et ce qui ne l'est pas. L'offre numérique est déterminée, là encore, en complémentarité avec les collections existantes.

« Je pense qu'il faut repenser notre politique documentaire, se demander si on a encore vocation à prêter tous les types de documents, peut-être se spécialiser, peut-être conseiller les communes sur certains types d'acquisitions. »

« Pour le documentaire, Internet jouera certainement un grand rôle. On aura peut-être moins de documentaires dans nos bibliothèques. »

« Je trouve qu'on a vraiment une réflexion à avoir sur la place des documentaires dans les petites bibliothèques, plus que sur la place des fictions d'ailleurs. Donc c'est en lien aussi avec l'édition numérique, quelles ressources de manière complémentaire on peut proposer par rapport à ces bibliothèques-là. »

3. Le retour à un lien direct entre les BDP et les publics.

La relation avec le public est au cœur des changements. La question, lors des entretiens, a été de savoir si la modernité était désormais pour les BDP d'établir un lien direct ou non avec le public.

On peut d'ores et déjà avancer que les avis sont partagés sur la question. Il y a ceux qui réaffirment le rôle de la BDP comme médiateur qui doit s'adresser avant tout à un collectif et non à l'individu et puis ceux qui envisagent une évolution du rôle et une possible relation directe avec le public.

a. La question épineuse du prêt direct.

La question posée à savoir si oui ou non les BDP de demain devraient prêter directement au public a suscité des réponses vives.

En effet, la question du prêt direct au public, implique la remise en cause du rôle historique de la BDP : celui de structurer le réseau et de faire en sorte que ce soit les bibliothèques de proximité qui prêtent aux usagers, pour justement éviter aux BDP d'avoir à s'y substituer.

Pour beaucoup et plus particulièrement pour les BDP de type traditionnel ou intermédiaire, le prêt direct au public est plutôt synonyme de « faillite du système » dans le sens où il était destiné à disparaître peu à peu avec la structuration d'un réseau satisfaisant.

« Moi j'estime qu'on n'a pas trop à court-circuiter ces intermédiaires pour avoir accès directement au public. »

« La philosophie qu'on a menée ici c'est à dire complètement positionner la bibliothèque locale comme le lieu de lecture publique de la commune. Donc je trouve que c'est une désappropriation du fait communal, de la proximité. »

« C'est pas ma préoccupation fondamentale, nous on fait du prêt direct là où il n'y a pas de bibliothèque mais je pense qu'on est aussi pionnier sur la création de médiathèques intercommunales avec lesquelles on contractualise très fortement un certain nombre de services et donc à ce moment là on retire les bus de prêt direct. »

En définitive, le retour au prêt direct signifie pour beaucoup et en particulier pour les BDP de type traditionnel et intermédiaire que la BDP n'a pas rempli son rôle, à savoir, organiser un réseau de bibliothèques sur le département.

b. Des actions directes envers les publics spécifiques

En réalité le lien direct avec le public est plutôt imaginé en termes d'actions plutôt que de prêts. Le souhait des personnes interrogées est que la BDP mène des actions envers des publics spécifiques. De nombreuses BDP pratiquent déjà des actions envers ces publics particuliers.

Ces publics spécifiques relèvent des compétences du département comme par exemple le public des collèges, des prisons, des maisons de retraite, de la petite enfance, les personnes handicapées ou encore le public de l'insertion.

« Autant je pense que c'est pas le rôle de la BDP de prêter au public individuel, autant je pense que prêter à des structures, des collectivités ça relève du rôle d'une BDP. »

« En revanche, ce que l'on peut faire de manière transversale avec les autres services du Conseil général c'est des actions sur des publics ciblés et là on est plus sur le grand public donc soit c'est la petite enfance, soit les personnes âgées, soit les publics handicapés, soit la prison et donc là on a des actions effectivement directes. »

« Je pense que c'est quelque chose sur laquelle les BDP devront se pencher, sans que ce soit vraiment du tout public mais on peut avoir des publics spécifiques auquel cas une intervention directe serait intéressante et permettrait d'ailleurs aux BDP d'avoir une meilleure visibilité publique justement. »

« L'emploi-formation donc on a monté ça récemment, après on a fait des bibliographies qu'on a diffusées au-delà des bibliothèques alors que pour l'instant on passait toujours par les bibliothèques, là on a diffusé ça directement dans les Centres Information Jeunesse, dans les Centres d'Action Sociale et du coup les prêts se sont multipliés. En trois mois on a prêté autant qu'en une année l'année d'avant. Donc on voit bien qu'il faut contourner l'outil bibliothèque. »

Pour autant, bien souvent l'idéal reste encore d'associer la bibliothèque de proximité lorsqu'elle possède les moyens de le faire afin que ce soit elle qui noue des partenariats avec ces publics spécifiques, que ce soit par le biais d'animations, avec la lecture ou la formation.

« Pour ce qui est des maisons de retraite ou d'un public spécifique comme ça il me semble que c'est plus à la médiathèque tête de réseau ou aux relais de s'en préoccuper, nous on est plus là pour inciter les relais et pour les aider à organiser leur portage à domicile ou leur portage en maisons de retraite, mais le partenariat évidemment. »

« Donc moi le gros problème c'est que si on commence à passer dans les maisons de retraite on va se dire finalement y a le département qui est là avec le bibliobus donc je préférerais que ça rentre dans le cadre d'un projet d'établissement bibliothèque municipale. »

« Nous notre philosophie c'est toujours on aide les bibliothèques à mieux faire, pour que ce soit toujours au plus près, par exemple au niveau PMI, social on a une demande du département de travailler avec les PMI qui sont forcément départementales donc on va former les agents d'accueil dans les PMI mais on les renvoie toujours sur les bibliothèques qui sont à côté de la PMI parce qu'on pense qu'elles doivent faire le lien entre leur public et la bibliothèque qui est à côté. »

« Le partenariat avec ces structures doit être monté du haut puis propager en bas. Nous on force pas, je crois qu'un partenariat pour qu'il puisse être valable et qu'il puisse avoir une pérennité dans le temps il faut qu'il soit noué localement. Donc il y a une

incitation au départ de la BDP et après on laisse les partenariats se construire.»

« Par rapport à ces partenariats spécifiques nous notre position c'est justement de ne pas court-circuiter le rôle de la bibliothèque de proximité donc nous on donne par l'intermédiaire de notre réseau les moyens et les ressources aux bibliothèques locales pour répondre elles-mêmes directement à ces besoins.»

Cette volonté de favoriser des actions directes en faveur de publics spécifiques s'inscrit pleinement dans la perspective, pour le personnel de BDP, de considérer les BDP comme des bras armés du Conseil général.

c. Des liens nouveaux avec le public : les annexes et le numérique.

Manifestement, le lien direct de la BDP avec le public s'opèrera éventuellement par le biais du numérique et d'Internet puisque certaines BDP songent à créer leur propre portail Internet accessible par le public directement de chez lui, sans passer par la bibliothèque de proximité. Cette position, nous l'avons déjà évoquée, n'est pas la plus fréquente mais est proposée par un certain nombre de personnel de BDP de type moderne.

Une autre forme de lien direct tissé avec le public est avancée par le personnel des BDP ; il s'agit des annexes de BDP ouvertes aux usagers. Ces annexes existent déjà et riment avec une certaine modernité puisqu'elles se rencontrent uniquement dans les départements dont les BDP correspondent au profil de type moderne. Parfois, ces lieux sont reconvertis en lieux culturels proposant des évènements comme des expositions ou des débats.

D'après les discours, ces annexes n'ont pas vocation à être systématisées. Leur avantage selon le personnel de BDP est qu'elles rendent possible un maillage plus serré du territoire en ce sens que le département est automatiquement mieux desservi et qu'elles permettent de faire le relais avec la BDP centrale en termes d'ouvrages et d'animations. En d'autres termes, elles favorisent une plus grande proximité avec le public et ces antennes apparaissent soit comme des intermédiaires logistiques pour les BDP quand l'intercommunalité n'est pas assez développée, soit comme des lieux de sociabilité, ou des lieux culturels.

« Des annexes médiathèques départementales directement ouvertes au public qui nous permettent à la fois de répondre à notre mission théorique initiale d'aide aux communes mais qui nous permet également d'assurer directement nous-mêmes une partie de l'offre. Et ça je pense qu'il faut anticiper un mouvement en profondeur de réouverture des BDP au prêt direct justement plutôt sous la forme d'annexes ouvertes au public justement compte tenu des évolutions de collections dématérialisées. »

« On garde ce contact direct avec le public parce que je pense que c'est pas inintéressant pour une BDP d'avoir en direct le contact avec le public, ça nous permet d'avoir le sens des réalités et d'avoir aussi des collections qui évoluent avec une demande directe qui passe pas par une bibliothèque. On se rend bien compte que ce n'est pas les mêmes documents qui nous sont demandés. »

« Nous on organise une manifestation culturelle avec notre public direct ici dans le bâtiment et forcément on a les retours immédiats. »

« Ça dépend de la configuration du département. Moi j'ai envie de dire que là où j'étais avant je trouvais que c'était un fonctionnement moderne justement c'est à dire non pas une BDP unique pour un département mais plusieurs sites, des sites qui jouent le double rôle de desservir les communes, les bibliothèques des communes et être ouvert au public individuel pour rentabiliser les collections au maximum. »

« Aujourd'hui je pense qu'on peut viser un maillage plus fin en disant que tout ne soit pas centralisé par une bibliothèque départementale mais par une multitude de petits équipements qui prendraient en charge le maillage qui reste à développer au niveau de la cohérence ça peut être une communauté de communes, un bassin de villes, c'est à affiner en fonction du territoire et de ses caractéristiques. »

Ces deux perspectives de liens directs avec le public par le biais du numérique et des annexes supposent un certain rapport à la modernité. Ainsi, elles sont proposées exclusivement par les BDP de type moderne.

d. Méconnaissance de l'existence des BDP par le public

Dans les départements les plus ruraux, bien souvent, la BDP est connue du public via le système de prêt direct et le bibliobus. Elle est alors associée à une bibliothèque municipale.

Cependant, dans la quasi-totalité des départements, les BDP restent méconnues du grand public. Les avis sont plutôt partagés sur ce que le public doit attendre de la BDP.

À l'évidence, ceux qui rejettent le lien direct de la BDP avec l'individu pensent que le public n'a rien à attendre de la BDP et préfèrent rester dans l'ombre des bibliothèques.

Pour ces personnes, la BDP n'a pas vocation à être connue du public puisqu'elle est avant tout animatrice du réseau de bibliothèques et qu'elle doit aider certes cette relation des BM avec le public, mais sans pour autant interférer.

« Le public sait pas qu'on existe mais c'est pas grave, ce qui est important c'est qu'il sache que la bibliothèque de proximité existe. »

« L'usager si on l'interrogeait dans la rue il sait même pas que ça existe puisque de toute façon elles ne sont pas ouvertes au public pour la plupart et elles ont une action interne plutôt vis-à-vis d'autres bibliothèques. Il n'a donc rien à attendre de la BDP. »

« Notre mission elle a pas à être perçue par le grand public dans la mesure où nous sommes un centre de ressources qui alimentons les bibliothèques des petites communes. »

En revanche, ceux qui militent en faveur de rapports directs avec le public, c'est-à-dire le plus souvent les BDP de type moderne, aimeraient que la BDP soit mieux connue des usagers. Ceux-là réclament des élus qu'ils développent une plus forte communication autour des BDP.

« Le public ne sait quasiment pas ce qu'est la BDP, donc, je pense que nos élus départementaux ont un vrai travail à faire, déjà eux-mêmes, savoir ce qu'est la lecture publique, ce qui je suis désolée, n'est pas tout à fait le cas. »

« Donc, ceux qui ont affaire aux bibliothèques municipales ils savent pas qu'il y a une BDP derrière, pour la plupart. J'ai envie de dire la communication au niveau du département à ce niveau là pêche. »

« Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui ne savent pas ce que c'est que la BDP, hormis le bibliobus, qui pensent encore qu'on fait du prêt direct alors qu'on en a jamais fait dans l'Ain donc on a tout un travail de communication à faire sur les services qu'on peut proposer parce que je ne pense pas qu'il y ait réellement une attente. »

« On a un vrai travail de communication à faire par rapport à ça donc partout où la bibliothèque a vraiment montré quel était le partenariat et quel était notre rôle. »

Ainsi, se retrouve indéfiniment cette oscillation, cette tension entre d'un côté, ceux pour lesquels la modernité rime avec le retour à une forme directe de lien avec le public (que ce soit l'usager de manière générale ou les publics spécifiques), et de l'autre, ceux qui restent très attachés au rôle historique et traditionnel de la BDP, celui de favoriser la relation entre les bibliothèques de proximité et le public sans s'immiscer entre les deux.

4. Les ressources humaines : vers une professionnalisation croissante ?

Avec l'arrivée des nouvelles technologies et la technicité qu'elles impliquent, la tendance générale s'axe autour d'une demande forte de professionnalisation. Les rôles des personnes travaillant au sein des BDP ne seront plus tout à fait les mêmes et seront de plus en plus spécifiques. Par conséquent, se posent différentes interrogations sur l'avenir des bénévoles, l'évolution du métier de bibliothécaire et enfin sur l'organisation future d'une BDP moderne.

a. Le repositionnement des bénévoles.

La première question qui se pose quant à l'avenir du bénévolat est de savoir si demain les bénévoles seront toujours là ou si les besoins techniques les amèneront à disparaître.

Il est nécessaire de préciser que certains réseaux de BDP, dans les départements ruraux, fonctionnent avec le bénévolat. Bien souvent, ces réseaux sont constitués de plus de 80% de bénévoles et par conséquent, de très peu de professionnels.

« On a une particularité c'est qu'on a un énorme noyau de bénévoles, on a 1500 bénévoles dans nos bibliothèques qui appuient 170 salariés dans les communes de moins de 10 000 habitants. »

« Il y a une tradition associative très forte donc on en a beaucoup et on a plutôt des bénévoles motivés, qui se forment volontiers. »

« Ça se passe bien, on a un réseau de bénévoles très important. »

« Tout d'abord on a un réseau de 400 bénévoles depuis 25 ans. On en a toujours autant, le renouvellement se fait régulièrement. »

Globalement, le personnel de BDP perçoit le bénévolat de manière positive. Il met l'accent sur le fait que les bénévoles dans beaucoup de départements sont importants car ils ont un rôle social dans la vie de la commune, constituant d'une certaine manière, un relais par rapport à la population. La quasi-totalité des personnes interrogées souligne donc l'importance de maintenir l'implication des bénévoles dans le fonctionnement de la bibliothèque.

« On encourage fortement les responsables des bibliothèques salariés à s'entourer et à composer une équipe de bénévoles autour d'eux. »

« C'est une richesse humaine, ce bénévolat. Il faut vraiment le cultiver, le renouveler, le valoriser. »

« Je pense que les bénévoles sont incontournables, on les éliminera jamais parce que c'est évident qu'on ne créera pas de postes suffisants pour ça et puis moi ils me semblent être un relais important par rapport à la population. »

« On ne peut pas se débarrasser des bénévoles, ce n'est pas réaliste, en tout cas ici, d'un point de vue politique mais aussi d'un point de vue humain. Le rôle de la bibliothèque c'est un rôle social, d'intégration de la population dans la commune et en Vendée on a une explosion démographique avec beaucoup de personnes qui arrivent de l'extérieur, qui s'installent, qui n'ont rien de commun ici au départ, donc quand elles arrivent dans une petite commune le fait de voir que la bibliothèque est gérée par des bénévoles, que ces personnes on les croise aussi en faisant ces courses ça crée un réseau humain auquel la bibliothèque est plutôt au centre de ce réseau parce que c'est plus tellement la paroisse qui joue ce rôle là, l'école c'est pas suffisant donc la bibliothèque a un rôle non négligeable là-dessus pour enracermer les nouveaux habitants dans la commune. »

En revanche, le personnel des BDP témoigne de contraintes liées au bénévolat, sans pour autant le remettre en question. Il évoque le plus fréquemment, le turn-over, à savoir que bien souvent les bénévoles ne restent pas, mais également la question de savoir le niveau d'exigence qui peut être réclamé vis-à-vis des ces personnes qui donnent de leur temps sans être payées ainsi que leur manque de formation.

« Je trouve qu'on est de plus en plus exigeants par rapport aux bénévoles, je pense qu'on a besoin de générer une nouvelle génération de bénévoles. Il me semble qu'on leur demande davantage de disponibilité, de compétences qu'on a pu leur demander sur des réseaux par exemple. Je crains à terme qu'on ne les décourage si on ne trouve pas d'autres manières en essayant de les recruter parce qu'on leur demande quand même beaucoup plus de disponibilités sur des réunions par exemple et même de la réflexion sur ce que c'est une politique de lecture publique. ».

« Le souci c'est surtout qu'un bénévole n'est pas là pour passer beaucoup de temps, il est prêt à donner un certain nombre d'heures par semaine mais c'est pas non plus extensible et donc y a un moment où ça coince avec le projet d'une bibliothèque qui doit faire beaucoup finalement, qui doit ouvrir pour le public. »

« Et puis un bénévole ça lâche tout du jour au lendemain s'il a envie donc c'est vrai qu'au niveau du travail de formation c'est un travail qui est sans cesse recommencé vu l'importance du turn-over. Et puis bien entendu comment être particulièrement exigeant avec des gens qui travaillent déjà gratuitement. Même si vous n'êtes pas totalement satisfait de la manière dont une bibliothèque est animée c'est pas facile d'aller dire à des gens qui sont bénévoles ça c'est pas bien, ça devrait être mieux...c'est toujours un peu gênant. Avec des professionnels c'est toujours plus facile de faire ce genre de remontrance. Les bénévoles ils donnent déjà leur temps gratuitement c'est difficile de leur faire des reproches, c'est toujours délicat. »

« On a des bénévoles qui ne sont pas formés ou peu et qui finalement ne perçoivent pas tous les enjeux de la gestion d'une bibliothèque municipale. »

« On a des contraintes sur le bénévolat d'aujourd'hui notamment un turn-over très important sur les jeunes du fait de la précarité des contrats et de leur mobilité et sur le fait que les seniors ont des comportements différents et donc ne sont plus disponibles pour le bénévolat et le fait que les anciens traditionnels ils vieillissent et ils meurent ou alors ils ne s'adaptent pas à l'informatisation des bibliothèques. Donc ça c'est les contraintes. »

« Souvent ils restent pas, ça se renouvelle ou ça se renouvelle pas les équipes de bénévoles, on a quand même souvent des bibliothèques qui dorment un peu parce que l'équipe de bénévoles n'est pas pérenne. »

De surcroît, le personnel de BDP signale que les bénévoles, -étant généralement des personnes âgées-, expriment des craintes quant à l'arrivée des nouvelles technologies. Ces craintes sont encore plus fortes dans les départements ruraux où l'outil informatique est encore peu utilisé et assimilé.

« La difficulté, quand même, c'est les bénévoles par rapport à ces évolutions, parce qu'il faut quand même des dossiers techniques. »

« Ça va pas être facile par rapport à cette évolution quand on voit comment les bénévoles sont perdus en ce moment par rapport à ces nouvelles tendances. »

« Quand on en parle avec les bénévoles, ils semblent démunis face à la numérisation, à Internet. »

« Oui, bien sûr les bénévoles sont inquiets mais c'est justement à nous de communiquer, d'expliquer. »

Face à ce constat, la solution invoquée afin que les bénévoles puissent faire face à cette technicité croissante est la formation. La formation apparaît véritablement comme un des grands enjeux de demain pour les BDP.

Ces formations seront spécifiques et auront pour objectifs de mener progressivement les bénévoles vers la gestion d'Internet. Les personnes interrogées insistent alors sur le rôle à jouer des BDP, qui se doivent de rassurer les bénévoles.

« Ça dépendra de la capacité des bénévoles à s'adapter et d'un autre à les former, c'est même pas un problème de bénévolat c'est vraiment un problème de formation. »

« C'est des personnes qui ne sont pas forcément familiarisées à l'outil informatique et qui ont certaines réticences donc face à la numérisation il y aura vraiment des formations à mettre en place. Et effectivement à certains endroits il y aura des réticences qu'il faudra contourner, accompagner, démystifier, enfin je pense qu'il va y avoir une crainte par rapport à ça. »

« On a un gros travail de formation parce que nos bénévoles sont quand même pour la plupart assez âgés, il va falloir qu'on les sensibilise à Internet. »

Deux autres schémas sont généralement retenus par le personnel interrogé quant à l'avenir des bénévoles. Il s'agit pour certains, de repositionner les bénévoles, c'est-à-dire de les exclure au maximum de la technique (collections, informatique, logistique) et qu'ils assurent leur rôle dans les domaines tels que l'accueil, l'animation et la médiation.

« Ca sera essentiellement un rôle d'animation culturelle du village. Et je pense que c'est là qu'elles ont un rôle à jouer plus que... la réserve de documents elles l'auront de toute façon par rapport à nous, enfin grâce à nous. »

« Moi je pense que les bénévoles seront toujours présents mais qu'après ce sera plus dans des lieux de convivialité, des lieux pour se retrouver où il faudra qu'il se passe quelque chose, des invitations d'auteurs, des événements. »

« Donc l'autre scénario possible et souhaitable c'est justement de considérer que tout ce qui est technique, l'informatique, la logistique et la collection et ça il faut que ce soit confié à des professionnels et que ce soit concentré à l'échelon départemental et c'est le rôle de la BDP et de laisser plutôt ou des communautés de communes qui recrutent des bibliothécaires intercommunales plutôt que de demander aux bibliothécaires intercommunales de faire l'animation et de laisser les bénévoles gérer en bricolant les collections qui n'en sont pas, il vaut mieux donner à la communauté de communes la mission technique confiée à un professionnel des gestions des collections, de la logistique et de l'informatique, de faire le lien le plus réactif possible avec la BDP autant d'un point de vue documentaire que logistique et permettre justement aux bénévoles déchargés de la technique, d'assurer leur rôle là où elles sont performantes, motivées c'est sur l'accueil, l'animation, sur la médiation. »

« Donc pour moi la conséquence sur le bénévolat c'est que la technicité croissante qui va être nécessaire va nous amener à repositionner les bénévoles sur l'animation, la médiation et à confier justement dans un réseau qui articule BDP, communauté de communes tout ce qui est collections, informatique, logistique que ce soit matérialisé ou dématérialisé. »

Enfin, le dernier schéma imaginé est celui d'un renouvellement progressif du bénévolat, renouvellement qui se fera de lui-même en ce sens que les personnes âgées trop étrangères à l'outil informatique s'en iront d'elles-mêmes tandis qu'une nouvelle génération verra le jour –type nouveaux retraités-, plus apte à utiliser les nouvelles technologies.

« Je trouve qu'on est à une période charnière, y a des bénévoles qui sont là depuis très longtemps et qui gèrent leur point lecture un peu de manière chaotique parfois, beaucoup de bonne volonté mais chez nous je trouve qu'on a pas mal évolué dans notre manière de concevoir le bénévolat en milieu rural. C'est peut-être ces gens là qui vont aussi un peu se décourager et une nouvelle génération de gens peut-être plus compétents qui arrive, on cherche à professionnaliser d'ailleurs, de manière plus accrue que par le passé. »

« Par contre certaines personnes ne vont pas faire cette démarche là et du coup elles vont se retirer du bénévolat en bibliothèque parce qu'elles vont plus y trouver leur compte et on va en retrouver d'autres qui vont faire cette démarche ou dans les générations plus jeunes. »

« Si vous voulez les équipes où il y a une formation, où les gens sont professionnels, ou même pas mais où il y a quand même une formation ce sont des personnes assez jeunes, vraiment ça se passe très bien et elles sont très en demande d'ailleurs de services, pour elles d'avoir le catalogue en ligne notamment pour leurs réservations et leurs demandes ça ira beaucoup plus vite parce que là elles sont obligées de passer par nous systématiquement ce qui rallonge encore le temps, donc là y a pas de souci. »

Cependant, pour la grande majorité des personnes interrogées l'idéal est tout de même que les bénévoles soient au maximum encadrés par des équipes de professionnels. Ces professionnels pallieront alors le manque de compétences de ces bénévoles. En définitive, les bénévoles dans les discours ne sont pas voués à disparaître, étant des éléments essentiels des bibliothèques de proximité, mais à être moins nombreux. Le souhait émis est que le nombre de professionnels augmente.

En effet, pour le personnel des BDP le développement du réseau passera nécessairement par sa professionnalisation, particulièrement pour les BDP de type traditionnel ou intermédiaire qui ont encore un réseau qui repose beaucoup sur le bénévolat.

« Je pense que la professionnalisation est l'enjeu majeur pour les bibliothèques, au-delà des constructions, y a de très belles bibliothèques qui fonctionnent pas, y a des petites bibliothèques qui fonctionnent très bien, ça tient beaucoup à la capacité professionnelle des personnes qui s'en occupent donc je pense que l'enjeu il est là, l'enjeu est dans la professionnalisation. »

« On forme les bénévoles, on organise des stages de base, plusieurs sessions dans l'année et des formations thématiques aussi surtout pour les bénévoles parce que les quelques professionnels qu'on a sont déjà formés. Donc l'idéal ça serait quand même que les bibliothèques soient tenues par des professionnels, c'est là que le bât blesse. »

« Le développement du réseau passera par la professionnalisation, il faut monter en puissance la professionnalisation, ce n'est pas possible autrement. Mais se dire à se jour qu'on peut se passer des bénévoles c'est impossible. »

« Je pense que les nouvelles technologies contribuent à la formation des bénévoles et à la professionnalisation du réseau, ça pour moi c'est clair. »

Il est clair, d'après les discours, que ce sont les nouvelles technologies qui sont l'événement déclenchant car ce sont elles qui sont à l'origine de ce souci grandissant de professionnalisation.

b. Bibliothécaire en BDP : un expert au service de la collectivité

Selon les personnels des BDP, le métier de bibliothécaire évoluera dans le sens d'un élargissement de son rôle traditionnel. À l'origine le rôle du bibliothécaire est de « sélectionner de l'information et de promouvoir un certain type de littérature », de « mettre en valeur les collections ». Or, les bibliothécaires seront de plus en plus amenés à développer des compétences en matière d'ingénierie et de conseils. Au final, les bibliothécaires se définiront moins par rapport aux collections et se centreront davantage sur le public, l'animation culturelle et le conseil.

Le bibliothécaire en BDP est défini par certains comme un véritable expert sur le monde de l'information qui endossera alors une multiplicité de rôles : formateur, animateur culturel, consultant et communicant.

« Je pense que déjà en BDP, alors pas forcément par rapport aux nouvelles technologies mais par rapport à l'aménagement du territoire on a besoin de travailler davantage sur nos compétences en matière d'ingénierie et de conseil par rapport aux élus et aux professionnels et aux bénévoles, davantage sur nos compétences de formateur d'une manière générale et de conseil. »

« Bibliothécaire en BDP je le vois plus comme un médiateur, plus comme quelqu'un qui permet de tisser des liens entre les relais, les élus, presque un consultant, quelque chose de cet ordre là en tout cas. »

« Donc je pense que c'est vraiment le côté formation et assistance et service qui est appelé à se développer de plus en plus, pour autant j'en perds pas l'importance des collections. »

« Peut-être d'être plus dans le qu'est-ce qu'on en fait de ces collections, comment on les met en valeur, comment on les amène au public, comment faire découvrir des littératures, des auteurs. Moi je pense que toute la partie formation c'est quelque chose où on a vraiment beaucoup de choses à faire. »

Quelques nuances sont à apporter en fonction du profil de BDP et ainsi du rapport à la modernité.

Aussi, les BDP de type traditionnel ont tendance à envisager les choses sous l'angle de l'adaptation aux nouvelles technologies. Pour beaucoup du personnel interrogé, le métier restera finalement le même, puisqu'il s'agira des mêmes missions, des mêmes responsabilités et plutôt d'une adaptation aux nouvelles technologies et aux nouveaux supports engendrés.

« Il évolue techniquement mais pas vraiment sur le fonds, quelque part Internet ou les nouvelles technologies c'est savoir faire de la recherche documentaire, savoir se repérer dans une masse d'informations, savoir donner les bonnes informations, ça a toujours été le but des bibliothécaires. Alors un des lieux de recherche d'information a été modifié mais c'est une adaptation technique, c'est quelque chose qui doit faire bouger les équipes mais qui ne change pas forcément le fond du métier. »

« La mission d'un bibliothécaire qui est de sélectionner l'information, de promouvoir certains types de littératures ça ça change pas, c'est le support, que ce soit sur Internet ou sur un DVD ou sur un livre pour moi c'est la même idée. »

« Je me sens bibliothécaire avec les mêmes missions, les mêmes responsabilités et mon métier n'a pas changé même si l'environnement a été bouleversé, les outils ont changé mais les objectifs généraux n'ont pas changé, c'est les pratiques qui vont changer mais notre métier il sera toujours le même. »

« Moi je crois que ça c'est un outil, ça change pas fondamentalement les choses, enfin si ça change beaucoup de choses mais l'idée c'est quand même de toujours trouver comment mettre le meilleur document qui réponde à la demande du lecteur. »

En revanche, on observe un consensus général sur la vision du bibliothécaire comme principalement un médiateur avec les bibliothèques du réseau. Selon les personnes interrogées, le rôle de médiateur restera fondamental à l'avenir car le bibliothécaire continuera de tisser les liens avec les relais et aussi avec les structures intercommunales. Ce rôle est même appelé donc à être accentué avec les nouveaux enjeux que sont le numérique et l'intercommunalité. Le bibliothécaire en BDP sera plus que jamais un intermédiaire entre l'évolution du métier et les bibliothécaires du réseau.

« Toujours ce rôle de médiation de plus en plus accentué je pense. Des collections on peut penser que les collections sous forme papier seront de moins en moins importantes mais le rôle de médiation reste là quand même malgré tout. »

« Etre plus que jamais des médiateurs par rapport aux bibliothèques municipales et aux bibliothécaires. »

« Le bibliothécaire doit être plus que jamais un médiateur par rapport à la recherche d'informations, un médiateur par rapport à la formation continue, c'est un peu la même chose mais savoir se servir de tous les outils qui existent pour rechercher l'information, pour la médiatiser, pour faire avancer les gens dans le domaine de la formation continue. »

Plus particulièrement, le personnel des BDP de type moderne évoque plutôt à l'avenir, l'acquisition de nouvelles compétences tels que la gestion et le management car le bibliothécaire doit selon eux savoir diriger une équipe, et le réseau, mais aussi être capable de monter un projet et de le « vendre ». Le bibliothécaire sera désormais un gestionnaire et un manager.

« Ensuite le bibliothécaire c'est un animateur culturel, il doit être capable de monter un projet, de le vendre et puis c'est aussi un médiateur par rapport aux élus dans les communes. »

« Par contre il y a des changements par rapport à la culture traditionnelle, les métiers aujourd'hui, en tout cas le mien mais de plus en plus aussi ceux des cadres B c'est d'être manager au niveau des équipes, au niveau des personnes que l'on côtoie sur le réseau et puis c'est d'être aménageur du territoire. »

« Et puis l'autre côté de plus en plus ça sera gestionnaire mais ça moi ça me semblait tellement évident qu'on peut être gestionnaire dans le domaine de la culture, comme ça d'ailleurs on est beaucoup plus crédible je trouve, mais malheureusement ça aussi on ne le voit pas beaucoup dans les formations traditionnelles de bibliothécaire. »

« Au niveau ce que je vous disais dans la coordination d'une bibliothèque, une bibliothécaire qui est coordinatrice d'un réseau de lecture publique elle doit développer beaucoup de connaissances différentes dans la gestion d'une équipe qui est formée de bénévoles, de salariés, de travail avec les élus, de différentes communes, de se positionner dans des hiérarchies un peu compliquées parce qu'elle peut dépendre d'une communauté de communes et devoir travailler avec des gens qui dépendent de communes, ça demande tout un changement. »

Le métier de bibliothécaire se spécialisera davantage en matière de conseil et de formation et demandera parallèlement de plus en plus de compétences techniques via les nouvelles technologies. Le pari à mener pour les personnes interrogées est celui de l'expertise, que ce soit en terme de lecture publique, d'animation ou de formation.

L'organigramme d'une BDP moderne

Face à la polyvalence de la BDP, le personnel préfère se baser sur une division des tâches et une spécialisation de celles-ci au sein des BDP afin de permettre une meilleure efficacité du système de fonctionnement de celles-ci.

« C'est à dire qu'on a un service de la desserte et des réservations qui se charge donc à la fois de tout ce qui est logistique des dessertes et tout ce qui est réponse à la demande des communes, un service acquisition qui acquiert tout support et qui fait tout ce qui offre documentaire, accompagnement en bibliobus, dans les magasins, un service de l'action culturelle, un service du développement territorial et de la formation qui suit ces projets des bibliothèques et qui audite un peu les bibliothèques là où ça va mal et un service des TIC et de l'informatique documentaire qui suit tout ce qui est plan d'informatisation départemental, catalogue départemental et le réseau des espaces multimédia. »

« Donc on a fait ce choix là parce qu'on voulait avoir une vision la plus globale possible sur les territoires d'une part, parce que ça permettait à ces deux services que sont informatique documentaire et TIC d'une part et développement territorial et formation d'autre part d'avoir une mission uniquement d'expertise et pas de mission sur la desserte ou sur l'accompagnement, c'était le cas avant et en fait ce à quoi on a aboutit c'est à des services complètement bouffés par le quotidien de la desserte et des acquisitions donc moi j'ai souhaité au contraire qu'ils soient vraiment dans une position de réflexion pour apporter des choses nouvelles aux bibliothèques. Et puis parce qu'on est sur un département où le découpage territorial est complètement structurant sur des services, donc les routes ont 8 découpages territoriaux mais qui sont pas les mêmes que les 8 découpages territoriaux de l'action sociale qui sont eux-mêmes pas les mêmes que les 7 découpages territoriaux des conseillers de développement. Donc comme il y avait un travail en cours sur cette organisation territoriale il me semblait pertinent d'attendre qu'elle aboutisse pour voir comment la BDP en fonction d'un découpage cohérent du territoire départemental. »

« On a diversifié nos services, on a personnalisé nos offres, on les a spécialisées, il y aura des personnes qui seront spécialisées dans un domaine ou dans un autre afin de mieux répondre à la demande et de mieux faire face aux nouvelles technologies. Il faudra s'adapter à la fois à une bibliothèque départementale performante, de s'adapter à l'évolution des territoires, de pouvoir proposer et d'innover en fonction de ces évolutions-là. »

Par conséquent, le souhait émis est de diversifier les métiers au sein des BDP, qu'il n'y ait plus simplement des bibliothécaires et des magasiniers mais des spécialistes Web, comme c'est déjà le cas dans certaines BDP, des ingénieurs, des architectes même, chacun étant compétent dans son domaine.

D'une certaine manière, le recrutement devra suivre les exigences voulues par les nouvelles missions de la BDP : relations directes avec les publics, formations plus pointues, création d'espaces de sociabilités.

« Je pense que ce sera une qualification des agents vers le haut, recrutement vers le haut puisqu'on sera en position d'expertise qui fera qu'on aura beaucoup plus de cadres A et B pour à terme répondre à toutes ces demandes. Ce ne sera plus la BDP où on avait autrefois un conservateur et 12 magasiniers. »

« Et donc avec des ingénieurs, je pense qu'il y aura des ingénieurs à terme dans les équipes de BDP, ingénieurs informaticiens de plus en plus. Peut-être même des architectes pour continuer de prendre pleinement la compétence aide à la construction, enfin quand je dis des c'est un architecte. »

« Moi j'aimerais des professionnels choisis, plus dynamiques, plus compétents, qui connaissent un peu, qui travaillent en transversal, qui puissent répondre aussi bien à comment on organise une collection, comment on accueille le public, comment on anime les bibliothèques, comment on va sur Internet faire une recherche documentaire, comment on lit aussi bien des livres sur papier que numérisés. »

La demande de formation est très forte. Les professionnels recrutés devront donc être davantage dynamiques, compétents et qualifiés d'après les personnes interrogées.

5. Reconvertir les BM en lieux de sociabilités et de services

Avec l'accroissement des ressources documentaires accessibles en ligne en dehors même des murs de la bibliothèque et la baisse annoncée du prêt, l'évolution des BM est imaginée dans le sens d'une reconversion de celles-ci en de véritables lieux de sociabilité.

De ce fait, ce qui est mis en exergue par le personnel de BDP n'est pas simplement l'offre de lecture mais surtout la bibliothèque de proximité comme créatrice de liens sociaux, d'échanges et de rencontres.

Plus qu'un lieu de stockage des collections, à savoir de biens matériels, les bibliothèques et les médiathèques municipales sont destinées à être de plus en plus des lieux de débats, et d'interactions.

Cette conception de la BM comme lieu de sociabilité, vouée à créer du lien, a été largement exprimée par les personnes interrogées.

« Mais je pense qu'on attend aussi beaucoup des BM qu'elles soient forces de propositions en terme d'animation par exemple, en tout cas de créer du lien entre les personnes. »

« Le développement du lieu de la bibliothèque elle-même qui je pense doit plus développer le côté convivial et accueil parce qu'il y a quand même un développement aussi de la lecture sur place, surtout dans le milieu rural c'est un lieu de rencontre important, c'est effectivement quelque chose qui est à développer. »

« Les bibliothèques municipales doivent absolument s'ouvrir sur autre chose que sur le simple prêt emprunt de document en devenant vraiment des lieux culturels et sociaux mais pas simplement dans les mots mais en ouvrant largement les bibliothèques beaucoup plus qu'elles ne le sont aujourd'hui. Parce que là elles sont toutes tournées aujourd'hui autour de la seule problématique culturelle et à mon avis il faut absolument qu'on ouvre ça à des dimensions plus sociales, plus humaines, plus rencontres et échanges. »

« Quand je dis lieu de sociabilité c'est à dire où les gens peuvent rester donc il faut un minimum de place, qu'on puisse aménager des espaces où les gens puissent rester dans la bibliothèque. Et peut-être que dans le monde rural y a pas 36 lieux comme ça tout public. Y a peut-être la salle des fêtes mais la salle des fêtes quand y a pas de fête au niveau événement y a rien donc le lieu où on peut rester ça peut être la bibliothèque mais ça suppose des équipements avec une superficie importante, ça pose aussi la question des collections parce que l'un des grands absents souvent dans les bibliothèques du département est le périodique parce qu'il faut prendre des abonnements et ça coûte très cher. Donc nous on n'a pas d'action à ce niveau là au niveau de la BDP et y a très peu de bibliothèques qui ont leurs abonnements et qui proposent ce support. Or il y a un public pour ce support, y a un public qui n'emprunte pas de livres, il vient à la bibliothèque, il reste sur place et il bouquine ses revues donc là l'aspect lieu de sociabilité peut jouer. »

C'est pourquoi, les personnes interrogées s'accordent pour dire l'importance particulière qu'il faut donner à l'accueil, à l'adaptation les bâtiments, afin de pouvoir aménager plusieurs types d'espaces et surtout, de donner envie aux usagers de rester lire la presse ou de flâner.

D'autre part, la bibliothèque de proximité est destinée à devenir un lieu de services. Cette conception est fréquemment développée par les personnels de départements ruraux disposant de nombreuses bibliothèques ou points lectures dans des petites communes (moins de 2000 habitants) dans lesquelles généralement, les offres de services (poste, ANPE etc...) sont restreintes.

Par ailleurs, ce désir d'associer l'offre de lecture publique à un ensemble de services de proximité variés fait référence aux bibliothèques municipales à l'anglo-saxonne.

« Que la bibliothèque soit à la fois limite l'office du tourisme, l'agence ANPE mais le problème c'est les heures d'ouverture. »

« Je pense que les petites bibliothèques auraient avantage à s'ouvrir davantage sur d'autres partenariats dans la commune. »

« La salle de la petite enfance qu'elle serve aussi de halte-garderie avant l'ouverture de la bibliothèque et après. Donc une mutualisation des locaux, des lieux et des usages. »

« J'aimerais surtout qu'elles proposent autre chose, que ce soit vraiment des lieux où il y ait plus d'écrivains, des cafés philosophiques, des services à la petite enfance, qu'on puisse y trouver les horaires de train sans problème, que les ordinateurs ne soient pas réservés qu'aux gens qui font de la recherche mais également aux ados qui font des jeux en réseau moi ça ne me dérange pas du tout. »

Le souhait émis est de proposer dans ces bibliothèques, l'accès à Internet, des services qui touchent à l'emploi, à l'information touristique, à la vie de la commune, et à la vie associative. Ceci impliquerait naturellement d'élargir les jours et les horaires d'ouverture des bibliothèques de proximité.

En définitive, face à l'individualisation des publics et des pratiques avec Internet et l'arrivée de la numérisation, la modernité, en contrepartie, est en quelque sorte de recréer d'autres types de liens sociaux, par d'autres biais que l'emprunt de documents, en proposant de nouveaux services aux habitants et des espaces de rencontres et de débats.

En effet, les personnes interrogées qui ont affirmé, avec le plus de ferveur, l'importance de pouvoir penser la lecture publique en dehors des murs de la bibliothèque (par le biais d'Internet et de la numérisation) sont aussi celles, qui, parallèlement, ont souligné l'aspect fondamental de cette reconversion des BM.

CONCLUSION

Cette étude nous permet de tirer plusieurs enseignements pertinents pour l'avenir des BDP.

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, alors même que les BDP ne sont pas la première préoccupation des Présidents des Conseils Généraux, il s'avère que le rôle des élus en tant « qu'impulseurs » est primordial pour ces dernières. En effet, on note que souvent, les BDP les plus développées le sont à la demande des élus.

Ainsi, au-delà du budget alloué aux BDP par le Conseil Général, les élus conservent et jouent leur rôle et, dans ce cadre, un des enjeux va être de sensibiliser ces derniers sur l'avenir des BDP aussi bien en matière de lecture publique que d'aménagement du territoire et de son attractivité.

Le rôle des élus reste donc entier.

Par ailleurs, les trois enjeux majeurs auxquels doivent faire face les BDP dans l'avenir sont :

1. L'intercommunalité

L'intercommunalité va, à terme - car pour l'instant, la culture ne fait pas assez souvent partie des compétences de ces nouvelles structures intercommunales - apporter un niveau territorial supplémentaire qui va à la fois soulager les BDP dans leur rôle d'aménagement du territoire et les remettre en cause dans leur rôle premier d'interlocuteur des bibliothèques municipales des petites communes.

Les intercommunalités, avec l'aide des Conseils Généraux, vont être en mesure de mettre en place de véritables bibliothèques de proximité intercommunales qui pourront à la fois constituer des lieux de captation documentaire avec de réelles collections, mais aussi des lieux de centralité culturelle à vocation locale.

Ces bibliothèques intercommunales permettront de construire un maillage territorial efficace et pourront devenir complémentaires des bibliothèques de BDP déconcentrées qui existent d'ores et déjà dans certains départements.

Un travail à la fois politique et technique doit donc être mené pour rendre ce maillage efficient, notamment en respectant les bassins de vie.

2. Le numérique

La numérisation va être le deuxième thème qui va remettre en cause le travail traditionnel des BDP.

Si l'aspect technologique et les besoins de formations semblent bien appréhendés par les BDP, l'aspect recherche documentaire semble pour l'instant sous-estimé. En effet, beaucoup de BDP se refusent aujourd'hui à donner une offre directe à distance au grand public.

On oublie visiblement que cette offre se fera avec ou sans elles et il nous semble plus intéressant qu'elle se fasse avec les BDP qui pourraient ainsi non seulement garder un rôle de conseils à travers les collections qu'elles proposeraient mais aussi conserver un rôle structurant dans l'aménagement du territoire en maîtrisant les effets potentiels d'Internet.

En effet, la captation de documents par Internet se fera d'abord sans les BDP. Il ne faut pas oublier que les collections des grandes bibliothèques américaines avec des centaines de milliers de volumes en langue française, vont bientôt être disponibles sur l'Internet.

De plus, Gallica 2 de la Bibliothèque nationale de France, même s'il est à l'état embryonnaire pour l'instant, va à terme se développer. Cela signifie que l'on trouvera sur l'Internet de nombreux documents soit gratuitement, soit à des abonnements très bon marché.

Les BDP doivent de ce fait prendre en compte cette nouvelle offre si elles veulent conserver un rôle auprès des bibliothèques municipales locales et conserver un attrait aux collections départementales.

Beaucoup de personnes interrogées n'ont pas encore assez conscience du partage qui est en train de se produire entre l'imprimé et le document numérique.

Les études que SCP Communication a réalisées montrent qu'en dehors de la musique et du film, toutes les informations techniques, utilitaires ou encyclopédiques seront à terme préférées en numérique car les modes de recherche seront à la fois plus faciles et l'actualisation des documents plus aisée.

De plus, l'aspect affectif face à un guide ou un livre juridique ou encyclopédique n'existe pas. L'imprimé en revanche sera conservé pour le roman, les livres d'art car le papier développe une sensibilité qui est utile à la « lecture plaisir » sans parler de la difficulté de lire en continu sur un écran. Cette répartition des rôles entre numérique et imprimé doit être davantage prise en compte qu'elle ne l'est aujourd'hui par les BDP dans le cadre de leur politique d'acquisition future.

La captation de documents est aussi importante pour l'avenir des territoires.

Nombre de BDP n'envisagent pas que le grand public puisse consulter les documents numériques directement sur le site Internet, il s'agit à notre sens d'une erreur si l'on veut que les sites des BDP deviennent des sites de référence pour ce public afin d'éviter qu'il se rende directement sur Google par exemple. Il ne faut pas oublier que pour les générations qui arrivent, Google représente 70 % des consultations pour les recherches sur Internet.

Pour éviter ce recours, il est indispensable de donner une forte lisibilité des sites Internet des BDP et offrir un service en ligne digne de ce nom. Sans ce service en ligne, avec la possibilité par exemple de consultation directe par le grand public de la musique, de films et de documentation, les sites des BDP ne seront pas réellement utilisés et le public préférera des sites qui offriront ces possibilités.

Cette consultation, si elle devient possible, permettra également, pour le grand public, d'accéder au catalogue des imprimés en ligne et ainsi de se rendre compte des collections qui peuvent exister sur le département et également commander ou réserver un livre imprimé pour ses « lectures plaisir ».

C'est à ce moment là qu'intervient le véritable enjeu d'aménagement du territoire pour déterminer comment faire accéder physiquement le livre directement ou non au grand public.

3. L'aménagement du territoire

Selon nous, afin de développer les bibliothèques municipales intercommunales et les BM, il nous paraît important de développer de vrais libres accès dans ces bibliothèques et que ces dernières deviennent aussi des points de chute pour l'emprunt des collections des BDP.

En effet, le prêt direct des BDP au grand public par livraison à domicile de la Poste par exemple, va atomiser les relations sociales dans les petites communes où souvent la bibliothèque municipale est le seul espace de sociabilité.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît important pour le grand public de pouvoir commander des documents par Internet directement aux BDP mais que ces documents soient livrés à la bibliothèque municipale la plus proche, d'où l'importance d'un réel maillage sur le département, et non à domicile.

La personne sera ainsi « obligée » de se déplacer physiquement en bibliothèque municipale, elle tissera des liens avec le personnel et elle pourra disposer à la fois d'une collection qui n'aura rien à voir avec la taille de la bibliothèque locale et bénéficier d'une sociabilité de proximité.

En effet, une BM moderne doit être un lieu de rencontres, d'échanges, de sociabilité et de découvertes culturelles, qui offre en même temps un fonds documentaire très important, chose possible grâce à un catalogue en ligne et aux livraisons de documents sur place.

Grâce à ce fonds disponible, les bibliothèques municipales n'auront pas besoin de mètres carrés supplémentaires mais pourront disposer d'une collection de plusieurs centaines de milliers de volumes sans avoir à pâtir des frais financiers inhérents aux mètres carrés nécessaires et au coût des collections.¹

¹ L'étude de SCP Communication à Echirolles voir BBF n° 2-2008 montre l'efficacité de cette formule.

Enfin, les BDP comme elles le perçoivent bien, devront développer de nouvelles compétences : sélection des sites Internet, de documents numériques, conseils en développement de bibliothèques, développement du maillage, développement d'actions culturelles grand public.

L'idée de devenir le « bras armé » de l'action culturelle des territoires au quotidien est pertinente car trop souvent, les directions culturelles des Conseils Généraux ne disposent pas de ressources humaines suffisantes. Ainsi, les BDP, par leur taille et leur personnel, semblent pouvoir renforcer l'offre culturelle sur l'ensemble des départements.

Elles offriront pour un Conseil Général, grâce à leur savoir-faire et leur rapport au public, une complémentarité et une forte utilité dans leur rôle d'aménagement du territoire.

L'avenir des petites communes et l'aménagement du territoire passe par cette capacité à créer une offre culturelle qui permette de développer une véritable attractivité pour les habitants.

Les BDP sont sans doute les plus à même de développer ces politiques publiques afin que partout en France, on puisse disposer de moments de découvertes culturelles, d'échanges et d'étonnements. Il ne faut pas oublier que les bibliothèques même si elles doivent évoluer sont des lieux culturels grand public. Elles doivent renforcer leur capacité d'accueil et de sociabilité. Elles doivent devenir de véritables lieux de rencontres.

La bibliothèque comme bâtiment devra être organisée en tenant compte de ces évolutions. Le partage des collections imprimées et numériques vont avoir des conséquences et le renforcement de la sociabilité également. Conseiller les bibliothèques de proximité pour prendre en compte ces évolutions est déjà une tâche prise en compte par de nombreuses BDP, mais cela n'ira qu'en se renforçant. C'est pourquoi une réflexion sur l'évolution des métiers (informatique, architecture...) et des prochains recrutements doit être mise en place.

La culture est un des leviers principaux de l'aménagement du territoire.

Le rôle des BDP sera aussi d'en persuader ceux qui ne le sont pas encore. Elles doivent surtout inventer de nouvelles pratiques qui permettront de mettre en place une politique culturelle grand public de proximité dont la lecture publique fait partie. Cette politique sera sans doute un des enjeux important pour garantir un avenir aux petites communes de France.

ANNEXE : GUIDE D'ENTRETIEN

GUIDE D'ENTRETIEN BDP

Dans votre département, faites vous

- Des prêts à la demande aux bibliothèques
- Des prêts de collection préparés d'avance pour les bibliothèques
- Des prêts directement aux publics
- Des prêts d'outils d'animation
- D'autres prêts et dans quel domaine

Que pensez-vous de la limitation des 10 000 habitants ?

(Utile, logique, pratique, obsolète)

Etes-vous service instructeur des subventions « lecture publique » de votre département ?

Si oui, quelles sont vos actions ?

Comment voyez-vous l'évolution des BDP dans les années futures ?

Quels sont les grands enjeux pour les BDP demain ?

Que pensez-vous de l'état de vos collections face à ces enjeux ?

Quel est l'état des collections papier ?

Quel est l'état des collections CD ?

Quel est l'état des collections DVD ?

Comment doit évoluer à votre avis la politique d'acquisition ?

Comment les BDP vont évoluer avec

La numérisation des documents

L'Internet

Les services à distance

La prise en compte de l'échelon intercommunal

Le développement et la professionnalisation des bibliothèques

Avec la numérisation, comment vont évoluer les relations de la BDP avec

Les bibliothèques

Les bénévoles
Les communes
Les communautés de communes
Le public

Dans l'avenir quel rôle vont jouer les BDP ?

Relance : au niveau

Des prêts aux bibliothèques
Des conseils aux communes
De la formation des bénévoles
De la formation des salariés
Des liens avec le public

De l'aménagement culturel des territoires, en relation avec les autres services du Conseil Général (schémas de développement, carte des bibliothèques au niveau des EPCI ou des pays...)

Selon vous, comment devra être organisée une BDP moderne ?

Avec ces changements comment, le métier de bibliothécaire va évoluer ?

Avec ces changements comment, le bénévolat va évoluer ?

A votre avis, qu'attend le public de la part

Des BDP
Des bibliothèques municipales
En particulier, des bibliothèques des petites communes (- 2000 habitants)

Pensez-vous que demain, les BDP devraient prêter directement au public ?

Pourquoi ?

Si oui, de quelle manière ?

Pensez-vous que les BDP devraient s'appuyer sur d'autres relais que les bibliothèques territoriales (exemple : CDAS / structures d'accueil de la petite enfance / maisons de personnes âgées / en général les publics spécifiques)